Changeons le mode d'emploi

SYMPOSIUM SUR LES JEUNES ET L'EMPLOI

SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE

ACTES DU SYMPOSIUM

ST-JÉRÔME

LES 14 ET 15 MAI 1985

Québec

TABLE DES MATIERES

1. MOT DU RESPONSABLE REGIONAL 1

2. QU'EST-CE QU'UN SYMPOSIUM ? 3

3. ORGANISATION DU SYMPOSIUM 5
   3.1 Comité consultatif 7
   3.2 Comité organisateur 8

4. ACTIVITES PREPARATOIRES AU SYMPOSIUM 10
   4.1 Phase préparatoire des jeunes 10
   4.2 Participation des partenaires socio-économiques . 10
   4.3 Rencontre jeunes - partenaires 11
   4.4 Dépôt des propositions 11

5. ST-JERÔME, LES 14 ET 15 MAI 1985 13
   5.1 Ouverture 14
   5.2 Session I 18
   Les jeunes et le milieu municipal
   5.3 Session II 28
   Les jeunes et le milieu scolaire
   5.4 Session III 40
   Les jeunes et le milieu patronal
   5.5 Session IV 55
   Les jeunes et le milieu syndical
   5.6 Session V 66
   Les jeunes et l'ensemble des partenaires (multisectorielle)
   5.7 Plénière 76

ANNEXE I
Liste des participants au symposium

ANNEXE II
Revue de presse

1. MOT DU RESPONSABLE REGIONAL

Le symposium sur les jeunes et l'emploi s'est tenu à St-Jérôme les 14 et 15 mai 1985. Cet événement, réalisé au CEGEP de St-Jérôme, constituait le 9ième d'une série de onze (11) symposiums locaux.

Cette initiative du Secrétariat à la Jeunesse du Québec se voulait un premier dialogue local sur la problématique de l'emploi chez les jeunes. Ainsi, on permettait aux jeunes et aux partenaires socio-économiques de discuter de mesures concrètes visant à améliorer cette situation.

L'intégration sociale et professionelle des jeunes représente un défi et il est possible de constater que tous les secteurs de la société désirent que cette situation s'améliore. Cependant, le véritable défi réside dans le choix des moyens qu'on entend prendre et des mécanismes de concertation qui viendront en maximiser les résultats.

Ainsi, au cours des différentes rencontres auprès des partenaires, nous avons constaté que le problème de l'emploi chez les jeunes était pour eux une préoccupation importante. Dès lors, nous étions assurés de leur appui et les résultats furent excellents.

Cent vingt (120) propositions furent négociées durant les deux (2) journées prévues, réunissant dix-neuf (19) jeunes et une quarantaine (40) de représentants des différents secteurs socio-économiques. Au-delà de deux cents (200) personnes ont assisté au symposium.

Tous les efforts fournis jusqu'à présent doivent être prolongés pour donner suite aux nombreuses propositions négociées lors du symposium. Ce cahier se veut le premier outil nécessaire aux travaux du suivi puisqu'il rappelle d'abord la démarche du symposium mais surtout le contenu des négociations et des ententes intervenues.

Si notre symposium a été une réussite, c'est que la communauté y a cru, et je suis convaincu qu'on saura y donner suite avec autant d'intérêt que de rigueur.

GHYSLAIN LABONTE
Responsable régional du Secrétariat à la Jeunesse de St-Jérôme
Coordonnateur du symposium de St-Jérôme
222 St-Georges
St-Jérôme, Québec
J7Z 4Z9
514-438-1244

2. QU'EST-CE QU'UN SYMPOSIUM ?

BUT

Voir à favoriser l'accès des jeunes à l'emploi en suscitant chez eux et leurs partenaires socio-économiques, la reconnaissance et le partage d'une responsabilité collective du non-emploi ainsi que l'émergence du mesures spécifiques à l'insertion des jeunes au marché du travail.

OBJECTIF GENERAL

Permettre aux jeunes sans emploi et en sous-emploi, conjointement avec les partenaires socio-économiques locaux d'engager une recherche et une négociation sur les conditions propres à créer, à court terme, de l'emploi pour les jeunes de 15 à 24 ans.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Permettre aux jeunes sans emploi et en sous-emploi de gérer eux-mêmes leurs processus d'intégration au marché du travail dans l'organisation de pourparlers avec les partenaires socio-économiques.
- Permettre aux jeunes sans emploi et en sous-emploi de sensibiliser la communauté à la responsabilité collective du non-emploi en réfléchissant et en discutant avec les partenaires socio-économiques.
- Permettre aux jeunes sans emploi et en sous-emploi de négocier avec les partenaires socio-économiques, les modalités de leur insertion au marché du travail dans le déroulement des pourparlers.

CARACTERE LOCAL

L'accessibilité des jeunes au marché du travail est entièrement liée à leur insertion professionnelle et sociale. Pour ce faire, l'action gouvernementale doit tenir compte d'une décentralisation vers les communautés locales et régionales.

C'est effectivement près des jeunes et des partenaires socio-économiques locaux que les problèmes du chômage pourront être résolus rapidement et de façon adéquate. Chaque localité ne connaît-elle pas mieux que tout autre niveau d'intervention ses limites, ses possibilités et ses ressources? Cependant, cette recherche conjointe de solutions n'arrivera à rien si elle ne s'appuie pas sur un processus de concertation et de négociation entre les partenaires en présence ainsi que sur un partage de responsabilités face aux actions à entreprendre localement.

Par contre, il va de soi que ce dynamisme local doit être appuyé par des actions gouvernementales concrètes et complémentaires.

3. ORGANISATION DU SYMPOSIUM

Les principaux partenaires impliqués dans la démarche du symposium sont des jeunes âgés entre 15 et 24 ans, sans emploi ou en sous-emploi et les représentants des milieux municipal, patronal, syndical et scolaire.

Toute l'organisation d'une telle démarche repose sur une période de vingt (20) semaines précédant la tenue des deux (2) jours du symposium.

Dans un premier temps, le(la) responsable régional(e) du Secrétariat à la jeunesse doit assurer la mise en place d'un comité organisateur à l'échelle locale, la planification de l'événement et le recrutement des jeunes.

Vient ensuite la phase préparatoire des jeunes qui s'étend sur une période de neuf (9) semaines, à raison de deux (2) jours par semaine. Parallèlement, les autres partenaires sont sensibilisés à la problématique des jeunes et de l'emploi et élaborent des propositions favorisant la création d'emploi pour les jeunes.

Le symposium proprement dit se déroule sur une période de deux (2) jours où sont débattues par les jeunes et les partenaires socio-économiques les propositions mises de l'avant.

STRUCTURE NATIONALE ET LOCALE DES SYMPOSIUMS

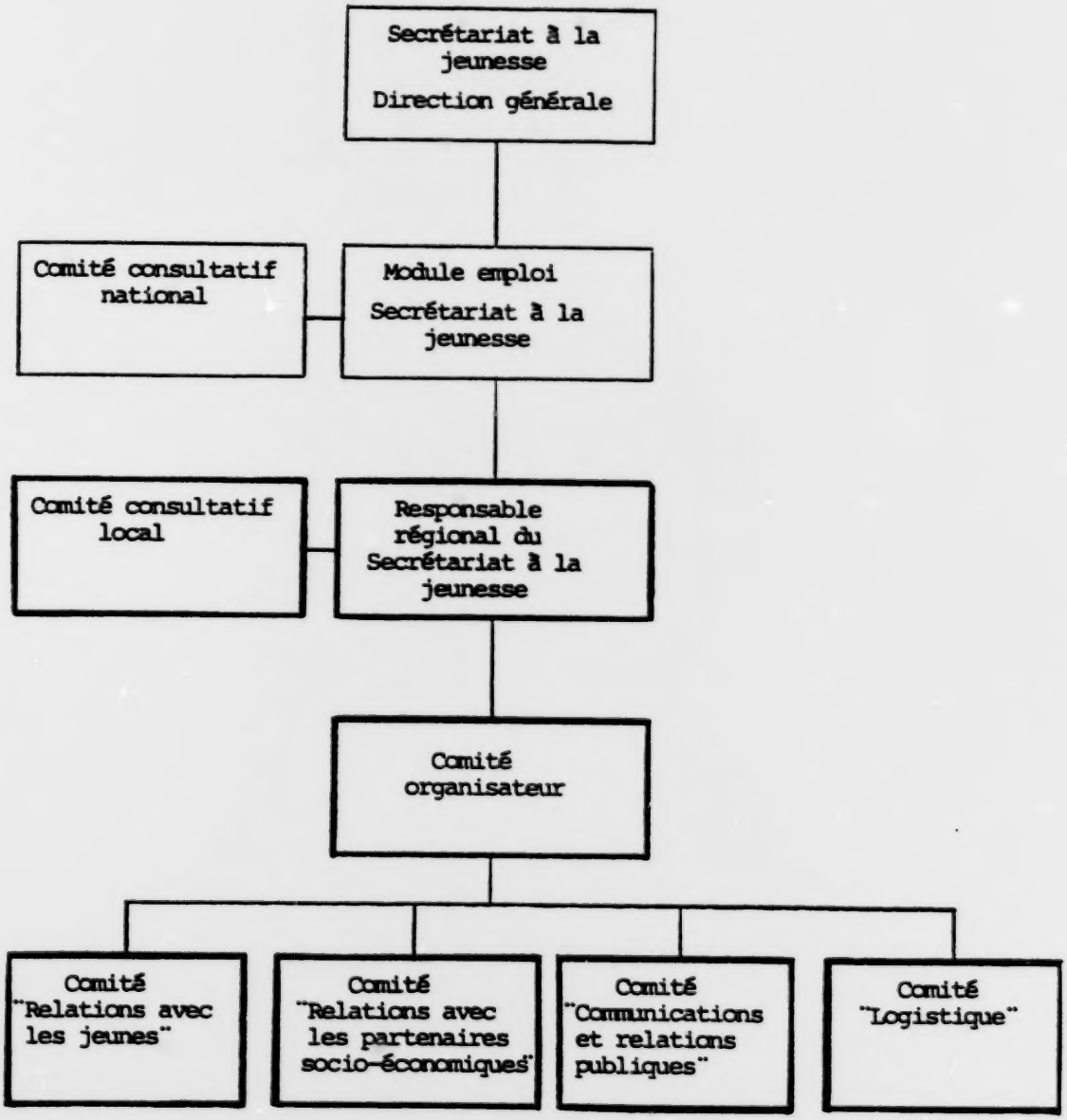

3.1 COMITE CONSULTATIF

La première étape de mise en place du symposium fut la formation d'un comité consultatif dont le mandat était de conseiller les membres du comité organisateur et de favoriser l'implication des partenaires dans toutes les étapes de la démarche.

Ce comité était formé d'individus provenant des différents secteurs socio-économiques de la localité.

Composition du comité consultatif

- Représentant du milieu municipal:

M. Louis Parent	Agent d'information, Ville de St-Jérôme

- Représentants du milieu scolaire:

M. Jean Canac-Marquis	Directeur des services de l'éducation des adultes Commission scolaire de St-Jérôme
M. Jocelyn Benoit	Directeur des services de l'éducation des adultes C.E.G.E.P. de St-Jérôme

- Représentants du milieu patronal:

M. Robert Beauchamp	Directeur général, Centre Travail-Québec
M. Jean-Pierre Tremblay	Directeur général, Caisse Populaire de St-Jérôme
M. Marcel Boucher	Directeur du personnel Compagnie de papier Rolland

- Représentants du milieu syndical:

Mme Marie Dupras	Présidente Conseil Central des Syndicats Nationaux des Laurentides (CSN)

- Représentants du communautaire / jeunesse:

M. Normand Dufort	Organisateur communautaire C.L.S.C. de St-Jérôme
Mme Manon Lefebvre	Coordonnatrice Maison des Jeunes de la Rivière-du-Nord

- Représentants du milieu jeunesse:

Mme Liette Faubert	Agent de formation Programme Jeunes Volontaires
M. Rémi Clavette	Etudiant C.E.G.E.P. de St-Jérôme
Mme Diane Richard	Agent d'information Communication-Québec

- Représentants du Secrétariat à la Jeunesse:

Mlle Claire Martel	Agent de liaison
M. Bertrand Turbide	Responsable national
M. Ghyslain Labonté	Coordonnateur du symposium de St-Jérôme

Le comité consultatif s'est réuni à trois (3) reprises et les discussions ont porté sur les éléments suivants:

- mobilisation des partenaires socio-économiques;
- rédaction des propositions;
- suivi du symposium;
- besoins des jeunes;
- impact du symposium;
- ressources pouvant soutenir le symposium.

3.2 COMITE ORGANISATEUR

Le comité organisateur avait comme mandat de coordonner les préparatifs du symposium et de faciliter la rencontre entre les jeunes et les partenaires socio-économiques. Ce comité se réunissait à toutes les semaines pour faire le point sur l'évolution des différents dossiers.

Membres du comité organisateur

M. Daniel Moreau M. Eloi Bilodeau	Responsables du dossier "relations avec les jeunes"

mandat: coordonner les activités de préparation des jeunes pour le symposium

Mme Hildburgh Beenken-Barkany M. Bernard Durand	Responsables du dossier "relations avec les partenaires socio-économiques"

mandat: favoriser l'implication des partenaires socio-économiques locaux à toutes les étapes de la démarche et s'assurer de leur participation au symposium.

- Mme Louise Hamel — Responsable du dossier des "communications et des relations publiques"

  mandat: planifier et réaliser les activités d'information, de promotion et de relations publiques.

- M. Pierre Kimpton — Responsable du dossier "logistique"

  mandat: coordonner la préparation physique et technique des lieux d'activités du symposium.

- M. Guy Forget, Mme Josée Lafortune — Représentants(tes) des jeunes du symposium

- Mlle Claire Martel — Agent de liaison du module Emploi Secrétariat à la Jeunesse

- M. Bertrand Turbide — Coordonnateur national des symposiums

- M. Ghyslain Labonté — Coordonnateur du symposium de St-Jérôme

4. ACTIVITES PREPARATOIRES AU SYMPOSIUM

Le recrutement des jeunes a été fait conjointement par les formateurs, le Centre Travail-Québec, la Commission scolaire de St-Jérôme (service de l'éducation aux adultes), le Centre des raccrocheurs de St-Jérôme et le Cegep de St-Jérôme (service de l'éducation aux adultes et le service de placement étudiant).

Près de 450 jeunes ont été personnellement rejoints par téléphone pour les inviter à une première rencontre d'information. Suite à cette rencontre, les jeunes intéressés à suivre la démarche pouvaient alors s'inscrire. Les jeunes qui ont réalisé le symposium étaient sans emploi et pour la majorité sous-scolarisés et en recherche active pour trouver un emploi. Trente-six (36) jeunes ont été retenus pour participer à la démarche.

4.1 PHASE PREPARATOIRE DES JEUNES

Au cours de cette période précédant le symposium, les jeunes se sont réunis pour acquérir, d'une part, des notions sur les réalités socio-économiques du milieu et d'autre part, des connaissances, des méthodes et des techniques utiles au déroulement des pourparlers.

4.2 PARTICIPATION DES PARTENAIRES SOCIO-ECONOMIQUES

Voici la liste des partenaires socio-économiques qui ont accepté de participer à la démarche:

Milieu patronal:

Petites, Moyennes et Grandes Entreprises (18)
Associations des marchands (SIDAC)
Commission de Formation Professionnelle
Hydro-Québec et Hôtel-Dieu de St-Jérôme

Milieu municipal:

Municipalité de St-Jérôme
Municipalité de St-Antoine
Municipalité de Lafontaine
Municipalité de Bellefeuille

Milieu scolaire:

Commission scolaire de St-Jérôme
C.E.G.E.P. de St-Jérôme

Milieu syndical:

- C.S.N.
- C.E.Q.
- Syndicat de la Compagnie de papier Rolland
- Syndicat des employés de soutien de la Commission scolaire de St-Jérôme
- Syndicat des Ouvriers Unis du Caoutchouc (compagnies Waterville et Baron Caoutchouc)

Le premier contact établi auprès des partenaires susceptibles de s'impliquer dans la démarche s'est fait par téléphone ou visite personnalisée. Il se voulait sous forme d'échange et de sensibilisation à la problématique de l'emploi pour les jeunes de St-Jérôme, St-Antoine, Lafontaine et Bellefeuille.

Ainsi, Mme Hildburgh Beenken-Barkany s'occupait principalement de recruter et d'organiser des rencontres avec le milieu patronal et le milieu scolaire. Parallèlement, M. Bernard Durand procédait de la même façon avec le milieu municipal et le milieu syndical. Ces personnes ont assuré un suivi étroit pendant toute la phase préparatoire au symposium.

4.3 RENCONTRE JEUNES - PARTENAIRES

Afin de permettre un premier contact entre les jeunes et les partenaires socio-économiques et, par la même occasion afin d'officialiser le lancement du symposium, les jeunes et le comité organisateur en collaboration avec la municipalité de St-Jérôme ont organisé un rencontre de presse le mardi, 30 avril à l'Hôtel de ville de St-Jérôme.

Cette rencontre a constitué un exercice très bénéfique et motivant pour l'ensemble des participants.

4.4 DEPOT DES PROPOSITIONS

Le dépôt des propositions de l'ensemble des participants au symposium était prévu pour le 26 avril 1985.

Un comité "ad hoc" constitué de l'animateur du symposium, d'un représentant des jeunes, d'un représentant des relations avec les partenaires socio-économiques et d'un représentant du Secrétariat à la Jeunesse, a procédé à la classification des propositions par rapport à leur provenance et leur thématique.

Les cent vingt (120) propositions furent colligées, reproduites et distribuées à tous les participants quelques jours avant le symposium afin que chaque partenaire prépare leur négociation sur les propositions qui leur étaient adressées.

Les pages qui suivent font état du contenu des propositions débattues au cours des deux (2) jours du symposium et des ententes intervenues entre les représentants des différents milieux.

5. ST-JEROME, LES 14 ET 15 MAI 1985

5.1 OUVERTURE

5.2 SESSION I
Les jeunes et le milieu municipal

5.3 SESSION II
Les jeunes et le milieu scolaire

5.4 SESSION III
Les jeunes et le milieu patronal

5.5 SESSION IV
Les jeunes et le milieu syndical

5.6 SESSION V
Les jeunes et l'ensemble des partenaires
(multi-sectorielle)

5.7 PLENIERE

5.1 OUVERTURE

A. ALLOCUTION DE MONSIEUR BERNARD PARENT

B. ALLOCUTION DE MONSIEUR CLAUDE LALONDE

C. ALLOCUTION DE MONSIEUR MICHEL COMENIC

D. ALLOCUTION DE MADAME MARIE DUPRAS

E. ALLOCUTION DE MONSIEUR PIERRE LAFLEUR

5.1 OUVERTURE

Le mardi, 14 mai à 9h00, Monsieur Raymond Hade, animateur du symposium, déclare le symposium de St-Jérôme ouvert.

Pour la circonstance, les jeunes et les représentants des milieux municipal, patronal, syndical et scolaire qui siègeront lors des sessions de travail sont réunis. Voici, en résumé, leur opinion sur le symposium.

A. ALLOCUTION DE MONSIEUR BERNARD PARENT (milieu municipal)

M. Bernard Parent, maire de St-Jérôme, remarque le rôle très pertinent des intervenants du symposium et leur capacité respective à changer le mode d'emploi. Tout en admettant la gravité du chômage chez les jeunes, il espère que les deux journées du symposium pourront, à court terme, apporter des résultats.

B. ALLOCUTION DE MONSIEUR CLAUDE LALONDE (milieu scolaire)

Monsieur Claude Lalonde, directeur du Cegep de St-Jérôme, se dit particulièrement heureux d'accueillir le symposium sur les jeunes et l'emploi. Constatant qu'il n'y a pas de solution miracle au problème qui nous préoccupe tous, il ajoute de façon optimiste que les jeunes ont un regard nouveau sur la réalité qui les entourent. C'est à partir de cette observation qu'il compte aider à trouver des solutions aux problèmes de l'emploi chez les jeunes.

C. ALLOCUTION DE MONSIEUR MICHEL COMENIC (milieu patronal)

Monsieur Michel Coménic de la Poterie Laurentienne, est conscient du rôle de premier plan que joue le milieu patronal en tant que générateur d'emplois. Pour lui, la solution miracle serait un développement économique intense amenant à une situation de plein emploi. Toutefois, les entrepreneurs gardent bien en vue, par leur dynamisme et leurs nouvelles idées, leur rôle de créateur d'emplois. Il souhaite au symposium un vif succès.

D. ALLOCUTION DE MADAME MARIE DUPRAS (milieu syndical)

Madame Marie Dupras profite de l'occasion pour dévoiler le contenu de certaines de ses propositions. Elle mentionne également quelques statistiques sur le taux de chômage très élevé chez les jeunes. Elle nous souhaite un excellent symposium et en espère la réussite. De plus, elle espère que les résultats auront des répercussions à long terme.

E. ALLOCUTION DE MONSIEUR PIERRE LAFLEUR (milieu jeunesse)

Monsieur Pierre Lafleur mentionne que les attentes des jeunes sont basées sur une concertation des partenaires socio-économiques et croit fermement que la bonne volonté des participants est garantie de la réussite du symposium. Les jeunes espèrent arriver à des résultats concrets.

5.2 SESSION I

LES JEUNES ET LE MILIEU MUNICIPAL

A. PROPOSITIONS DES JEUNES

B. PROPOSITIONS DE LA MUNICIPALITE DE ST-JEROME

C. PROPOSITIONS DE LA MUNICIPALITE DE ST-ANTOINE

D. PROPOSITIONS DES MUNICIPALITES DE BELLEFEUILLE ET DE LAFONTAINE

E. BILAN DE LA DISCUSSION

5.2 SESSION I

LES JEUNES ET LE MILIEU MUNICIPAL
Le 14 mai, de 10h à 12h

Les participants:

Les jeunes:	L'ensemble des jeunes (19)
Municipalité de St-Jérôme:	M. Bernard Parent, Maire M. Pierre Vaillancourt, Président du Syndicat des employés de bureau M. Herman Proulx, Président du Syndicat des employés manuels M. André Filion, Directeur du Service du Personnel M. Maurice Prud'homme, Conseiller municipal, Responsable des Relations de travail M. Normand Verville, Directeur général adjoint M. Louis Parent, agent d'information
Municipalité de St-Antoine:	M. Jean-Paul Hogue, Maire
Municipalités de Bellefeuille et de Lafontaine:	Ces municipalités n'ont pas délégué de représentants.

A. PROPOSITIONS DES JEUNES

CONSIDERANT QUE les milieux municipaux sont des employeurs importants;

CONSIDERANT QUE l'expérience s'acquière par le travail;

CONSIDERANT QUE les jeunes sont la relève de demain;

CONSIDERANT le droit des jeunes à l'emploi;

NOUS PROPOSONS l'application d'une politique de discrimination positive susceptible de permettre la réalisation du droit au travail des jeunes.

Discussion:

Les Villes de St-Jérôme et de St-Antoine ont clairement établi leur position à l'effet qu'elles ne pratiquent aucune discrimination en conformité avec la Charte des droits et libertés de la personne (art. 86.2).

Résultat:

Les Villes ne peuvent promulguer, dans l'immédiat, une politique d'em-

bauche qui entre en relation avec les résultats de la négociation portant sur la proposition de politique d'embauche de la Ville de St-Jérôme (Section B, no.1 de la présente section).

2. Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises.

CONSIDERANT QUE les nouveaux investisseurs manquent d'informations sur les possibilités de nouvelles industries;

CONSIDERANT le besoin de concertation entre les municipalités de la région pour la promotion économique;

CONSIDERANT le vaste potentiel de la région, autant humain que physique;

CONSIDERANT QU'UN dynamisme agressif des différents municipalités serait bénéfique pour l'économie locale;

NOUS PROPOSONS que le le budget actuel de la CDE soit augmenté pour offrir plus d'informations (marketing), et pour promouvoir le potentiel humain et physique de la région.

Résultat:

De façon unanime, la proposition est acceptée telle que proposée, avec la modalité de réalisation suivante: l'embauche d'un jeune connaissant la problématique-jeunesse de la région, et connaissant la situation et les possibilités économiques locales.

3. Aide au départ d'entreprises.

CONSIDERANT QUE les jeunes ont des difficultés à partir en affaires;

CONSIDERANT un manque de ressources financières;

CONSIDERANT le non-appui des grandes institutions financières;

CONSIDERANT les délais de longue haleine des différents paliers gouvernementaux pour les subventions;

CONSIDERANT le manque de confiance des différents fournisseurs vis-à-vis des jeunes;

NOUS PROPOSONS la formation d'un comité d'aide et d'appui au départ de petites entreprise.

Résultat:

Compte tenu de la pertinence de discuter cette proposition avec le milieu patronal (CDE), on convient à l'unanimité, de reporter les discussions autour de cette proposition, en après-midi. Toutefois, M. Jacques Robitaille, président de la CDE, est venu confirmer la formation du comité d'aide et d'appui. Dans les semaines qui viennent, les détails relatifs à ce projet seront rendus publics. Les résultats des discussions à propos de cette proposition se retrouvent à la section 5.4 (session III), section D, no.3.

4. Centre d'exposition artistique-artisans.

CONSIDERANT QUE les jeunes sont créatifs;

CONSIDERANT QU'ILS sont prêts à s'aider eux-mêmes par la création pour améliorer leur situation;

CONSIDERANT les revenus additionnels des villes que généreraient un tel centre;

NOUS PROPOSONS de mettre sur pied un centre extérieur d'artistes et d'artisans dont le mandat serait:
- établir un lien entre les jeunes créateurs et le public;
- de permettre aux jeunes artistes et artisans d'exposer leurs créations;
- encourager les jeunes artistes et artisans à vendre leurs créations.

Résultat:

Après discussion, les participants du milieu municipal conviennent d'accepter le mise sur pied éventuelle d'un endroit dans le centre-ville, où les jeunes artistes et artisans pourraient produire et vendre des articles locaux.

5. Consolidation de la Société d'histoire de la Rivière-du-Nord.

CONSIDERANT la nécessité de sauvegarder le patrimoine de la région;

CONSIDERANT QUE l'effort fait actuellement par les bénévoles est insuffisant;

CONSIDERANT l'importance que peut représenter le patrimoine pour l'industrie touristique;

NOUS PROPOSONS aux différents partenaires socio-économiques, la consolidation de la Société d'Histoire de la Rivière-du-Nord par l'embauche, à plein temps, d'un jeune.

Résultat:

Compte tenu de la pertinence de discuter cette proposition en présence du milieu patronal, on convient à l'unanimité de reporter les discussions sur cette proposition en après midi, en présence des partenaires concernés. Cependant, le manque de temps n'a malheureusement pas permis d'approfondir cette proposition.

6. Centre de service Socio-culturel.

CONSIDERANT QUE les municipalités n'offrent que peu de choix;

CONSIDERANT le peu de cours offerts et le manque de variété de ceux-ci;

CONSIDERANT le peu d'activités existantes pour les 18 ans et plus dans la région;

CONSIDERANT la nécessité pour les jeunes de se déplacer vers l'extérieur pour bénéficier d'activités socio-culturelles;

NOUS PROPOSONS que le milieu municipal se concerte pour offrir un plus grand échantillonnage des services et/ou activités socio-culturelles.

Résultat:

Compte tenu des discussions nécessaires à être entreprises quant aux modalités de promotion des cours offerts, on convient à l'unanimité de reporter les discussions sur cette proposition au comité de suivi du symposium, ayant comme mandat l'élaboration des discussions générales.

7. Soutien technique et logistique.

CONSIDERANT QU'UN groupe de jeunes se structure actuellement en association;

CONSIDERANT QUE la mise sur pied d'une structure-jeunesse est la meilleure garantie des suites à apporter au présent symposium;

CONSIDERANT QUE les jeunes sont toujours les mieux situés pour défendre leur propre intérêt;

CONSIDERANT le peu de ressources à leur disposition;

NOUS PROPOSONS QUE la Ville de St-Jérôme mette gratuitement à la disposition de ladite association, un local permanent, et facilite l'accessibilité pour l'obtention de personnes-ressources.

Résultat:

Les participants du milieu municipal s'engagent à mettre à la disposition des jeunes, et ce d'une façon maximale, un local permanent, après discussion faite entre les parties concernées.

B. PROPOSITIONS DE LA MUNICIPALITE DE ST-JEROME.

1. Politique d'embauche (rôle d'employeur).

CONSIDERANT le déséquilibre entre le chômage chez les différents groupes d'âge, les moins de 30 ans étant plus affectés;

LA VILLE DE ST-JEROME PROPOSE:

En conformité avec la Charte des droits et libertés de la personne (art. 86.2);

En respectant les objectifs et les particularités de sa politique d'embauche en vigueur;

Afin d'assurer aux jeunes la même possibilité d'engagement que les autres citoyens:

QUE la pyramide d'âge de ses employés reflète celle de la population;

QUE les offres d'emploi mentionnent dorénavant: la Ville de St-Jérôme offre des chances égales d'emploi à tous les citoyens.

Discussion:

Les jeunes ont demandé que cette proposition soit discutée plus à fond lors des négociations multi-sectorielles.

Résultat:

Un éclaircissement a été obtenu dans la formulation de la proposition. Il est maintenant mentionné que la pyramide d'âge des employés de la Ville de St-Jérôme sera proportionnelle à la moyenne d'âge de la population active de la Ville de St-Jérôme. Cependant, le manque de temps en multi-sectorielle n'a pas permis de traiter davantage cette proposition.

2. Age de la retraite (rôle d'employeur).

CONSIDERANT les efforts entrepris en ce sens depuis quelques années par les parties impliquées;

CONSIDERANT QUE les employés sont favorables;

CONSIDERANT les avantages économiques;

CONSIDERANT le chômage chez les jeunes;

LA VILLE DE ST-JEROME PROPOSE d'abaisser l'âge de la retraite et d'offrir la possibilité aux employés de prendre une retraite anticipée avec compensation.

Discussion:

Il s'agit en fait d'une période d'information où les jeunes ont interrogé les représentants municipaux sur les détails et différentes avenues de cette proposition complexe.

Résultat:

Les participants du milieu municipal s'engagent:

- à promouvoir l'établissement de l'âge de la pré-retraite;
- à maintenir les critères d'embauche au minimum pour permettre l'accès aux jeunes;
- à poursuivre ses négociations syndicales pour accélérer l'établissement de la pré-retraite;
- à combler le plus souvent possible les postes vacants;
- à établir en collaboration avec le syndicat, un programme de préparation à la pré-retraite.

3. Horaires de travail partagés (rôle de créateur d'emplois).

CONSIDERANT la possiblité d'instaurer des horaires partagés pour certains postes de travail;

CONSIDERANT le désir exprimé par certains employés;

CONSIDERANT la possibilité du même coup, de créer des emplois occasionnels voire même permanents;

LA VILLE DE ST-JEROME PROPOSE d'évaluer sérieusement un projet d'horaires de travail partagés.

Discussion:

Les jeunes réclament une date précise sur la tenue du sondage d'opinions et on s'est entendu sur l'obligation de le faire effectuer par des représentants syndicaux des employés de la Ville de St-Jérôme.

Résultat:

Les participants du milieu municipal s'engagent à procéder au sondage sur l'évaluation sérieuse d'un projet d'horaires de travail partagés et à déposer les résultats de ce sondage en septembre prochain.

4. Emplois avec permanence modifiée (rôle de créateur d'emplois).

CONSIDERANT les nombreux emplois occasionnels déjà existants à la Ville de St-Jérôme;

CONSIDERANT QUE ces emplois sont saisonniers (hiver-été), mais que les besoins sont répétitifs;

CONSIDERANT QUE les employés occasionnels et saisonniers pourront difficilement planifier et préparer leur avenir;

LA VILLE DE ST-JEROME PROPOSE de convertir ses emplois occasionnels et saisonniers en emplois permanents sur de nouvelles bases de travail (ex.: 25-35-45 semaines/année).

Discussion:

Les jeunes ont interrogé les autorités municipales sur la qualité des avantages sociaux provenant des nouveaux emplois permanents.

Résultat:

Les participants conviennent:
- de convertir ces emplois occasionnels et saisonniers en emplois permanents sur de nouvelles bases de travail (ex: 25-35-45 semaines/année);

- de fournir des informations sur le déroulement de ce dossier le ou vers le 1er octobre prochain.

5. Engagement des responsables de l'entretien et de l'animation des parcs municipaux (rôle de créateur d'emplois).

CONSIDERANT la qualité et le nombre (34) de parcs municipaux à St-Jérôme;

CONSIDERANT QUE la Ville doit protéger et rentabiliser ses équipements et ses parcs;

CONSIDERANT QUE l'objectif de la Ville est d'animer ses parcs et de développer le sentiment d'appartenance chez les citoyens;

CONSIDERANT QUE la Ville doit aussi prendre les moyens pour éviter le vandalisme;

CONSIDERANT la possibilité de créer des emplois occasionnels voire même permanents;

LA VILLE DE ST-JEROME PROPOSE de créer des postes de responsables de l'entretien et de l'animation des parcs municipaux (nombre à déterminer).

Résultat:

De façon unanime, la proposition est acceptée telle que rédigée.

C. PROPOSITIONS DE LA MUNICIPALITE DE ST-ANTOINE.

1. Augmentation de la durée des subventions.

CETTE PROPOSITION EST UNE RECOMMANDATION s'adressant au Ministère des Affaires municipales et au Ministère de l'Environnement.

Elle recommande d'augmenter la durée des subventions en les faisant passer, par exemple, de 3 mois à un an. Ceci permettrait dans bien des cas, à rendre le poste permanent car l'employé concerné aurait acquis une expérience suffisamment pertinente pour le rendre indispensable et efficace pour la municipalité. Le besoin serait créé. Actuellement, moins de 10% des emplois subventionnés deviennent permanents. Dans le cas de subvention à long terme (1 an), 75% des postes deviendraient permanents.

Résultat:

A l'unanimité, on convient de reporter cette recommandation au comité de suivi.

2. Disponibilité des étudiants.

LA MUNICIPALITE DE ST-ANTOINE PROPOSE d'améliorer la disponibilité des étudiants des divers métiers (plomberie, électricité, soudure...) pour qu'ils puissent offrir leurs services à des organismes et des entreprises de la région.

Des expériences pertinentes sur des projets concrets et une prise de contact avec les employeurs potentiels seraient ainsi obtenues par ces jeunes.

Nous sommes prêts à encourager une telle activité.

Résultat:

A l'unanimité, on convient de reporter cette recommandation au comité de suivi.

D. PROPOSITIONS DES MUNICIPALITES DE BELLEFEUILLE ET DE LAFONTAINE.

1. Embauche de jeunes travailleurs.

CONSIDERANT divers travaux d'entretien à compléter durant les périodes estivales, les municipalités de Bellefeuille et de Lafontaine désirent embaucher des jeunes travailleurs (6 à l'été 1985), ceci en vertu des programmes de subventions offerts aux municipalités.

Résultat:

Compte tenu de l'absence à la présente rencontre d'un représentant de la municipalité de Bellefeuille (actuel proposeur), on convient à l'unanimité de retirer cette proposition de la page 12 du cahier de propositions.

2. Politiques du comité paritaire.

CONSIDERANT QUE certains travaux sont reportés ou même annulés à cause des coûts élevés de la main-d'oeuvre, il est recommandé de reviser et d'ajuster les politiques du comité paritaire dans le but de permettre l'accès à un plus grand nombre de jeunes au marché du travail.

Résultat:

Compte tenu de l'absence du représentant de la Municipalité de Lafontaine (actuel proposeur), on convient à l'unanimité de retrancher cette recommandation du cahier de propositions.

E. BILAN DE LA DISCUSSION

Les jeunes ont formulé sept propositions et les cinq propositions de la ville de St-Jérôme ont été adoptées. Seules de légères modifications et quelques éclaircissements furent nécessaires.

La Municipalité de St-Antoine a vu reporter ses deux recommandations au comité de suivi.

Les propositions des Municipalités de Bellefeuille et de Lafontaine ont été retirées, compte tenu de l'absence de représentants.

Le tout s'est déroulé dans une atmosphère détendue, la Ville de St-Jérôme démontrant une ouverture exemplaire.

FIN DE LA SESSION

5.3 SESSION II

LES JEUNES ET LE MILIEU SCOLAIRE

A. PROPOSITIONS DES JEUNES

B. PROPOSITIONS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE ST-JEROME

C. PROPOSITIONS DU CEGEP DE ST-JEROME

D. BILAN DE LA DISCUSSION

5.3 SESSION II

LES JEUNES ET LE MILIEU SCOLAIRE
Le 14 mai, de 13h30 à 16h

Les participants:

Les jeunes:	L'ensemble des jeunes (19)
Commission scolaire de St-Jérôme:	M. Yves Archambault, directeur général de la Commission scolaire.
	M. Jean Canac-Marquis, directeur général, Service de l'éducation aux adultes.
	M. Raymond Cyr, président de la Commission scolaire de St-Jérôme.
Cegep de St-Jérôme:	M. Claude Lalonde, directeur général du Cegep de St-Jérôme.
	M. Daniel Thibodeau, directeur administratif du Cegep de St-Jérôme.

A. PROPOSITIONS DES JEUNES.

1. Centre d'orientation et d'information.

CONSIDERANT QUE le service d'information actuel ne répond pas aux besoins des jeunes;

CONSIDERANT QUE les ressources humaines actuelles sont inadéquates;

CONSIDERANT QU'IL est essentiel d'obtenir l'information complète et réaliste sur le marché de l'emploi;

CONSIDERANT QUE les jeunes ont besoin de plus de disponibilité de la part de leur orienteur pour obtenir des données plus précises et diversifiées;

NOUS PROPOSONS QUE l'accès au local d'orientation soit amélioré et adapté aux besoins des jeunes.

Résultat:

Les participants du milieu scolaire s'engagent à analyser la problématique soulevée par les jeunes, d'en vérifier la pertinence, la faisabilité ainsi que les modalités d'application, et d'en transmettre le résultat au comité de suivi.

2. Cours de français.

CONSIDERANT QUE les employeurs constatent que certains jeunes ne savent pas écrire le français;

CONSIDERANT QUE les programmes actuels ne sont pas satisfaisants;

CONSIDERANT QU'IL est important de bien écrire sa langue maternelle;

NOUS PROPOSONS QUE le programme actuel pour l'apprentissage du français soit amélioré pour corriger cette situation déplorable.

Résultat:

Compte tenu que certaines démarches sont déjà en cours en vue d'une amélioration du programme actuel pour l'apprentissage du français, les participants du milieu scolaire conviennent d'adopter la proposition telle que rédigée.

3. Cours d'anglais.

CONSIDERANT QU'IL est important que les jeunes soient bilingues pour augmenter leur degré d'employabilité;

CONSIDERANT QUE les jeunes terminent leurs études secondaires sans parler adéquatement l'anglais;

CONSIDERANT QU'IL est très important pour l'apprentissage d'une langue seconde, de la parler le plus souvent possible;

NOUS PROPOSONS QUE les cours d'anglais soient mieux adaptés aux besoins de certains étudiants et qu'ils soient centrés sur la conversation anglaise.

Résultat:

De façon unanime, les participants conviennent d'adopter la proposition telle que rédigée.

4. Cours du soir.

CONSIDERANT QUE le nombre de semaines accordées pour terminer les études secondaires est décidé d'une façon unilatérale sans égard aux besoins individuels;

CONSIDERANT la multitude d'événements imprévisibles de la vie qui peuvent retarder les étudiants dans leur cheminement scolaire;

NOUS PROPOSONS QUE la Commission scolaire fasse pression auprès des organismes gouvernementaux concernés pour que le nombre maximum actuel de cinquante-deux (52) semaines pour terminer les études secondaires soit prolongé à soixante-dix-huit (78) semaines.

Résultat:

A l'unanimité, il est convenu d'adopter la proposition telle que rédigée.

5. Programme de formation à la recherche d'emploi.

CONSIDERANT QUE les jeunes ont besoin d'être outillés vis-à-vis du marché du travail;

CONSIDERANT QUE la grande majorité des jeunes intègrent le marché du travail après des études secondaires;

NOUS PROPOSONS QUE la Commission scolaire intègre, à l'intérieur des programmes d'études secondaires, un programme de formation à la recherche d'emploi.

Résultat:

De façon unanime, les participants du milieu scolaire conviennent d'étudier la proposition formulée par les jeunes et de faire rapport au comité de suivi, qui verra aux modalités d'application de la proposition.

6. "Apprendre à chercher un emploi".

CONSIDERANT QUE le chômage est élevé dans la région;

CONSIDERANT QUE la Formation Préparatoire à l'Emploi, dans sa forme actuelle, répond à un besoin certain;

CONSIDERANT QUE toutes formes d'aide sont bienvenues pour aider les jeunes;

NOUS PROPOSONS QUE le mandat actuel de la F.P.E. soit maintenu et qu'il garde sa forme actuelle.

Discussion:

Les participants conviennent à l'unanimité de traiter cette proposition des jeunes, ainsi que celle de la Commission scolaire "Programme de formation préparatoire à l'emploi", au même moment.

Résultat:

Les libellés sont adoptés tels que rédigés.

7. Formation préparatoire à l'emploi.

CONSIDERANT QUE le chômage est élevé dans la région;

CONSIDERANT QUE la Formation Préparatoire à l'Emploi, dans sa forme actuelle, répond à un besoin certain;

CONSIDERANT QUE toutes formes d'aide sont bienvenues pour les jeunes;

NOUS PROPOSONS QUE le mandat actuel de la F.P.E. soit maintenu et qu'il garde sa forme actuelle.

Discussion:

Les participants conviennent à l'unanimité de traiter cette proposition des jeunes ainsi que celle de la Commission scolaire "Programme de formation préparatoire à l'emploi" au même moment.

Résultat:

Les libellés sont adoptés tels que rédigés.

8. Carte étudiante

CONSIDERANT QUE les jeunes étudiants de jour ont déjà une carte scolaire;

CONSIDERANT QUE les étudiants du Cegep ont leur carte scolaire;

NOUS PROPOSONS QUE les jeunes étudiants de soir aient le statut étudiant et du même fait, qu'ils obtiennent leur carte étudiante. Ceci leur permettrait d'avoir des réductions à tous les points de vue: spectacles, expostions, etc.

Résultat:

Les participants conviennent d'adopter la proposition formulée, dans un premier temps, en précisant que cette dernière s'adresse aux étudiants à temps complet et que, dans un deuxième temps, la proposition sera apportée au comité de suivi en ce qui a trait aux étudiants à temps partiel.

B. PROPOSITIONS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE ST-JEROME

1. Accueil et référence

LA COMMISSION SCOLAIRE DE ST-JEROME PROPOSE de participer à la mise

sur pied d'un centre local d'accueil et référence afin de rendre davantage visibles les services actuels d'acceuil et référence qu'elle offre (I.S.E.P., orientation, psychologie, étude de dossiers etc.)

Résultat: La proposition est unanimement adoptée telle que rédigée.

2. Information sur les ressources du milieu.

LA COMMISSION SCOLAIRE DE ST-JEROME PROPOSE de participer à la mise sur pied de sessions d'information sur les différents programmes de relance économique et d'insertion sociale pour les jeunes, et sur les différentes ressources du milieu susceptibles d'aider ces derniers.

Résultat:

Après s'être entendu sur le fait qu'il serait utile que le milieu des jeunes soit partie prenante à la démarche proposée, il est unanimement résolu de reporter cette proposition au comité de suivi afin de discuter des modalités de réalisation de cette proposition.

3. Information et orientation sur les secteurs en développement et sur les métiers non-traditionnels.

LA COMMISSION SCOLAIRE DE ST-JEROME PROPOSE de s'assurer que dans les processus d'information scolaire et professionnelle et en orientation, un accent particulier soit apporté aux secteurs en développement et que l'on facilite l'intégration des jeunes filles dans des formations conduisant à des métiers ou des professions non-traditionnelles.

La Commission scolaire propose également d'intervenir auprès des partenaires impliqués, pour augmenter le nombre de participants au cours I.M.N.T. (Initiation aux métiers non-traditionnels pour les femmes).

Résultat:

De façon unanime, les participants conviennent d'accepter la proposition présentée en deux volets (A & B), telle que rédigée.

4. Rattrapage scolaire.

LA COMMISSION SCOLAIRE DE ST-JEROME PROPOSE de maintenir un centre de jour à l'intention des raccrocheurs et d'en augmenter, si possible, la clientèle.

Résultat:

Les participants conviennent à l'unanimité d'adopter la proposition telle que rédigée.

5. Méthode dynamique de recherche d'emploi.

LA COMMISSION SCOLAIRE DE ST-JEROME PROPOSE d'améliorer l'employabilité et la transition des jeunes sur le marché du travail en offrant aux jeunes adultes, par le biais du Service de l'Education aux adultes, un cours de méthode dynamique de recherche d'emploi (M.D.R.E.).

Résultat:

Les participants conviennent à l'unanimité d'adopter la proposition telle que rédigée.

6. Programme de formation préparatoire à l'emploi.

LA COMMISSION SCOLAIRE DE ST-JEROME PROPOSE d'intervenir auprès des partenaires impliqués afin d'offrir un programme de formation préparatoire à l'emploi (F.P.E.) spécifiquement adapté aux besoins et aux problèmes des jeunes sans emploi.

Résultat:

Le libellé est adopté tel que rédigé, avec le souhait de la part des jeunes, que la mesure comprise dans la proposition de la Commission scolaire ne soit pas discriminatoire.

7. Emploi.

LA COMMISSION SCOLAIRE DE ST-JEROME PROPOSE:

A. de maintenir sur les listes de personnels temporaires (soutien manuel et technique), 20% de jeunes, et de prioriser l'engagement des jeunes dans la même proportion.

B. de maintenir 20% de jeunes sur les listes de suppléants (enseignants et professionnels non-enseignants), et d'accorder une priorité à l'engagement dans la même proportion.

C. pour les nouveaux postes d'enseignants à temps plein et à temps partiel, ainsi que les nouveaux postes de professionnels non-enseignants, de prioriser une fois sur cinq l'engagement d'un jeune.

Résultat:

Après discussion, les participants du milieu des jeunes acceptent le principe de cette proposition, mais conviennent de reporter les discussions autour de cette proposition lors de débats avec le milieu syndical. Les résultats finaux sont indiqués à la session IV, section D, no. 2 (Sécurité au statut précaire d'emploi).

8. Soutien financier.

LA COMMISSION SCOLAIRE DE ST-JEROME PROPOSE de soutenir auprès du Ministère de l'Education, la pertinence d'accorder un soutien financier pour les finissants, jeunes et adultes, qui fréquentent l'école tout en éprouvant des difficultés financières.

Résultat:

Les participants conviennent d'adopter la proposition telle que rédigée et d'en reporter les modalités de réalisation au comité de suivi.

9. Comités industries-écoles.

LA COMMISSION SCOLAIRE DE ST-JEROME PROPOSE de promouvoir le principe suivant:

La formation des élèves du secteur professionnel doit répondre aux besoins de la personne, jeunes et adultes, ainsi qu'aux besoins en main d'oeuvre du marché du travail.

Résultat:

Les participants convienne d'adopter la proposition telle que rédigée.

C. PROPOSITIONS DU CEGEP DE ST-JEROME

1. Participation active aux programmes gouvernementaux.

LE CEGEP DE ST-JEROME PROPOSE d'informer systématiquement les Services de l'existence des différents programmes d'emploi destinés aux jeunes et insistera pour qu'ils y participent d'une façon active en mettant sur pied une équipe d'aide et de support technique pour le personnel désirant proposer ou appuyer un ou des projets présentés dans le cadre de ces programmes.

2. Le retour aux études des jeunes dans le cadre de programmes gouvernementaux.

CONSIDERANT QUE le Gouvernement du Québec favorise par ses programmes le retour aux études et l'adaptation au marché du travail des jeunes;

CONSIDERANT la nécessité d'une concertation régionale pour faciliter l'intégration des jeunes au marché du travail;

CONSIDERANT l'importance que le Cégep de St-Jérôme accorde à l'insertion des jeunes au marché de travail;

CONSIDERANT l'importance que le Cégep de St-Jérôme accorde à son rôle de formateur dans la région;

LE CEGEP DE ST-JEROME PROPOSE de favoriser la formation, le recyclage et le perfectionnement des jeunes, dans le cadre des priorités de son Service de l'Education des adultes. Le Cégep de St-Jérôme propose également de faciliter la mise sur pied de groupes de concertation pour mieux répondre aux besoins de formation des jeunes.

Cette proposition va se traduire de la façon suivante: A l'intérieur des budgets autorisés par le M.E.S.S.T. et M.M.S.R. (C.F.P.):

- prévoir des groupes de formation professionnelle pour les 18-24 ans admissibles à ces programmes;

- consulter les représentants des jeunes pour préparer des programmes de formation adaptés aux besoins des jeunes et aux besoins du marché du travail régional;

- ouvrir aux jeunes les cours: prise de décision et développement personnel, méthodes de travail, initiation au marché du travail.

Résultat:

Les participants conviennent d'adopter les propositions telles que rédigées.

3. Ateliers de recherche d'emploi.

CONSIDERANT QUE l'une des raisons premières de la difficulté des jeunes à se trouver un emploi est leur manque de préparation en matière de recherche d'emploi;

CONSIDERANT QUE le Cégep de St-Jérôme est bien outillé en ressources de toutes sortes pour offrir de tels services;

CONSIDERANT QUE des ateliers en recherche d'emploi seront offerts à la clientèle régulière du collège aux sessions d'automne 1985 et d'hiver 1986;

LE CEGEP DE ST-JEROME PROPOSE d'ouvrir ces ateliers en recherche d'emploi aux jeunes de la région, même s'ils ne sont pas étudiants-étudiantes au collège.

Résultat:

Les participants conviennent d'adopter la proposition telle que rédigée.

4. Participation des jeunes en recherche d'emploi aux activités du centre de bénévolat.

CONSIDERANT QU'IL est toujours difficile pour les jeunes de se trouver un emploi vu leur manque d'expérience;

CONSIDERANT QUE les possibilités qu'ont les jeunes d'établir des contacts qui les aideraient dans leur recherche d'emploi sont peu nombreuses;

CONSIDERANT QUE le centre de bénévolat du collège a précisément pour but de donner aux jeunes la chance de se faire une expérience de travail;

LE CEGEP DE ST-JEROME PROPOSE d'ouvrir son centre de bénévolat à tous les jeunes de la région, même s'ils-elles ne sont pas inscrits-tes au collège.

Résultat:

Les participants conviennent d'adopter la proposition telle que rédigée.

D. BILAN DE LA DISCUSSION.

Cette session a été particulièrement fructueuse car vingt-et-une (21) propositions ont fait l'objet de discussion.

L'entente était de mise entre les jeunes et les représentants du milieu scolaire comme en témoigne les remarques échangées à la fin de la session. Ainsi, M. Pierre Lafleur a remercié l'ensemble

des intervenants de leur participation. M. Yves Archambault, de la Commission scolaire, a apprécié les commentaires qu'il a obtenus et M. Daniel Thibodeau, du Cegep de St-Jérôme, souhaite aux jeunes du succès dans la réalisation des propositions.

FIN DE LA SESSION

5.4 SESSION III

LES JEUNES ET LE MILIEU PATRONAL

A. PROPOSITIONS DES JEUNES

B. PROPOSITIONS DE LA COMMISSION DE FORMATION PROFESSIONNELLE (C.F.P.)

C. PROPOSITIONS DES PETITES, MOYENNES ET DES GRANDES ENTREPRISES

D. PROPOSITIONS DE LA CAISSE POPULAIRE DE SAINTE-PAULE

E. PROPOSITION DU S.I.D.A.C. DU GRAND CARRE INC.

F. PROPOSITION DE LA CORPORATION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU ST-JEROME METROPOLITAIN INC.

G. PROPOSITION DE L'HOTEL-DIEU DE ST-JEROME

H. PROPOSITION D'HYDRO-QUEBEC, REGION DES LAURENTIDES

I. BILAN DE LA DISCUSSION

5.4 SESSION III

LES JEUNES ET LE MILIEU PATRONAL
Le 14 mai, de 16h30 à 18h

Les participants:

Les jeunes:	L'ensemble des jeunes (19)
Le milieu patronal:	Commission de formation professionnelle (CFP) Laurentides/Lanaudière: Mme Mireille Doré M. Daniel Boutin
	Secteur de la petite, moyenne et grande entreprise: M. Robert Andrès M. André Chartrand M. Richard Lavigne
	Hôtel-Dieu de St-Jérôme: M. Pierre Mathieu
	Caisse populaire Sainte-Paule: M. Serge Plouffe M. Gilles Perth
	SIDAC du grand carré Inc.: M. André Reed
	Corporation de développement économique du St-Jérôme métropolitain Inc.: M. Jacques Robitaille M. Jean-Luc Riopel
	Hydro-Québec, région des Laurentides: M. André Primeau

A. PROPOSITIONS DES JEUNES.

1. Information sur le marché du travail régional.

CONSIDERANT QU'IL est important de connaître le marché du travail local pour savoir où chercher de l'emploi;

NOUS PROPOSONS QUE la Commission de formation professionnelle mette sur pied des sessions d'information intensives portant sur le marché du travail local.

Résultat:

Les participants conviennent d'adopter la proposition telle que rédigée, avec échéancier à la mi-juin 1985.

2. Métiers traditionnels et non-traditionnels.

CONSIDERANT QU'IL y a des gens qui vont chercher de la formation dans des métiers dits non-traditionnels;

CONSIDERANT QU'il y a de la discrimination dans beaucoup de métiers;

CONSIDERANT QUE c'est une question de compétence et non de sexe;

NOUS PROPOSONS QU'IL n'y ait pas de discrimination dans l'embauche, quel que soit le métier et quel que soit le sexe.

Résultat:

Compte tenu de la "loi sur les droits de la personne du Québec", qui en stipule un droit acquis, les participants conviennent d'adopter la proposition telle que rédigée.

3. Formation/milieu de travail.

CONSIDERANT QUE certains non-travailleurs se font refuser un emploi à cause d'un manque minimun de scolarité ou de formation;

CONSIDERANT QUE ce serait avantageux pour l'entreprise de former un non-travailleur manquant d'un minimum de pratique et de théorie selon leur exigence;

NOUS PROPOSONS QUE si les travailleurs n'ont pas les qualifications requises pour un poste, que ladite entreprise engage un travailleur, le forme à ses besoins. Cependant, le travailleur s'engage à terminer le minimum d'étude manquant dans un temps limité.

Résultat:

Compte tenu que dans la pratique, le principe de la proposition est déjà maintenu, les participants conviennent d'adopter la proposition telle que rédigée. Il est cependant convenu que cette politique ne peut s'appliquer que pour des employés non-spécialisés.

4. Jeune chambre de commerce.

CONSIDERANT QUE la région immédiate de St-Jérôme n'a pas de jeune chambre de commerce;

CONSIDERANT l'expérience de la chambre de commerce déjà existante;

CONSIDERANT le succès de la chambre de commerce;

CONSIDERANT l'ouverture d'esprit de la région pour les jeunes;

CONSIDERANT l'importance d'intérêt économique;

CONSIDERANT l'importance de l'implication des jeunes dans l'économie régionale;

NOUS PROPOSONS la création d'une jeune chambre de commerce touchant les quatre (4) municipalités avec le parrainage de la chambre de commerce déjà existante.

Résultat:

Les participants conviennent d'accepter la proposition telle que rédigée et d'en reporter les modalités de réalisation au comité de suivi.

5. Promotion de l'entrepreneurship.

CONSIDERANT QUE les jeunes sont sans emploi et ont des idées pour aider le développement régional;

CONSIDERANT QUE les jeunes ont une grande capacité de travail et la volonté de se créer un emploi;

CONSIDERANT QUE les jeunes ont un manque d'argent;

NOUS PROPOSONS QUE l'entrepreneurship soit développé à partir d'un concours promotionnel afin d'encourager un plus grand nombre de jeunes entrepreneurs possible.

Résultat:

Dans le but d'intensifier la production de projets de développement, les participants du milieu patronal conviennent d'adopter la proposition telle que rédigée.

6. Création d'emploi via les libre-services.

CONSIDERANT le taux surélevé de chômeurs et d'assistés sociaux;

CONSIDERANT le grand nombre de libre-services dans la région;

CONSIDERANT QUE ce serait une sécurité pour le consommateur et le propriétaire;

CONSIDERANT la baisse du taux d'assurance;

CONSIDERANT le climat défavorable au Québec;

CONSIDERANT la qualité du service pour le consommateur;

CONSIDERANT l'augmentation pour le propriétaire de ses ventes (huile, lave-vitre, antigel, etc.);

NOUS PROPOSONS QUE chaque station libre-services engage un pompiste afin d'augmenter le nombre d'emplois dans la région.

Résultat:

Les participants du milieu des jeunes conviennent de retirer la présente proposition, car aucun représentant du milieu concerné n'était présent.

7. Priorité d'embauche des jeunes.

CONSIDERANT QUE les jeunes chômeurs diplômés ou non ont de la difficulté à trouver un emploi à cause de leur manque d'expérience;

CONSIDERANT QUE sans expérience, il est pratiquement impossible pour un jeune de travailler dans un secteur correspondant à sa formation;

CONSIDERANT QU'IL est important pour une entreprise d'avoir du sang neuf, des idées nouvelles pour accroître l'efficacité de la concurrence face à d'autres entreprises;

CONSIDERANT QUE les travailleurs expérimentés de l'endroit pourraient faire connaître leur savoir aux jeunes;

NOUS PROPOSONS QU'A l'intérieur de chaque entreprise, les emplois soient distribués équitablement de façon à ce que chaque groupe d'âge soit représenté proportionnellement à l'ensemble de la population.

Résultat:

Les participants du milieu des jeunes conviennent de retirer la présente proposition du cahier de propositions car certaines entreprises de la région ont une moyenne d'âge très faible de leurs employés et les jeunes seraient ainsi défavorisées par l'application de cette proposition.

8. Priorité d'embauche de jeunes de 16 à 24 ans.

CONSIDERANT QUE lors d'une rencontre économique, le président de la Fédération des Caisses Populaires a déclaré qu'il s'engageait dorénavant à embaucher des jeunes de 16 à 24 ans;

NOUS PROPOSONS QUE les Caisses Populaires de St-Jérôme et Ste-Paule s'engagent lors du symposium à appuyer la déclaration faite par le président de la Fédération des Caisses Populaires.

Résultat:

Les participants conviennent d'adopter la proposition telle que rédigée en spécifiant toutefois, en termes de modalités de réalisation, les priorités aux problèmes d'embauche de jeunes de 16 à 24 ans.

9. Formation d'un centre de finition.

CONSIDERANT la pénurie d'emplois dans ce secteur;

CONSIDERANT QUE toutes les entreprises travaillant le bois ont besoin d'une chambre de finition;

CONSIDERANT la perte de revenus pour une entreprise lors d'un équipement d'une chambre de finition;

CONSIDERANT tous les avantages de la sous-traitance pour l'entrepreneur;

CONSIDERANT QUE ce serait avantageux pour les entreprises et les particuliers;

CONSIDERANT la création d'emplois pour plusieurs jeunes (selon la participation des entreprises);

CONSIDERANT une meilleure qualité du produit fini pour le consommateur;

CONSIDERANT la multitude d'ébénistes qualifiés en chômage;

NOUS PROPOSONS la collaboration des entreprises concernées pour la sous-traitance d'un centre de finition de menuiserie pour le grand St-Jérôme métropolitain.

Résultat:

Les participants du milieu patronal conviennent, dans la mesure où c'est profitable pour l'entreprise, d'adopter la proposition telle que rédigée.

10. Agence secours.

CONSIDERANT le taux élevé de chômage dans la région;

CONSIDERANT QUE ce serait une possibilité d'acquérir de l'expérience pour les jeunes déjà qualifiés;

CONSIDERANT QU'IL serait avantageux pour une entreprise d'avoir une banque d'employés qualifiés à leur disposition en tout temps;

CONSIDERANT la désorganisation d'une entreprise lors d'un congé de maladie, accident de travail, vacances, etc.;

CONSIDERANT QUE la productivité de l'entreprise ne serait pas atteinte;

NOUS PROPOSONS QUE, si une agence de secours privée avec personnes qualifiées s'implantait dans la région, que toutes les entreprises coopèrent pour la réalisation de ce projet.

Résultat:

Advenant que les besoins se fassent sentir au niveau de demandes de services de certain personnel, les participants du milieu patronal conviennent d'adopter la proposition telle que rédigée avec la considération mentionnée plus haut. M. André Chartrand, de la Compagnie de papier Rolland, considère qu'il pourrait utiliser les services d'une telle agence.

11. Le double-emploi dans une entreprise.

CONSIDERANT QUE le double-emploi dans la même entreprise est une des causes du chômage chez les jeunes;

CONSIDERANT QUE dans certaines entreprises, les travailleurs doivent effectuer deux ou trois tâches différentes;

CONSIDERANT QUE la qualité du produit est amoindrie par l'inefficacité du travailleur submergé de travail excessif;

CONSIDERANT QUE les employés épuisés sont plus sujets aux accidents de travail;

CONSIDERANT QUE ces travailleurs exigent plus de congés de maladie;

NOUS PROPOSONS QUE les travailleurs qui comblent plusieurs postes à la fois soient affecté à un seul poste pour un meilleur rendement au travail et ainsi, prévenir les accidents de travail et les produits de seconde qualité.

Résultat:

Les participants conviennent de reporter les discussions sur cette proposition lors des échanges avec le milieu syndical. Cependant, il n'y a pas eu de consensus total sur cette proposition car les représentants syndicaux ont adopté des positions différentes, occasionnées par leurs provenances éloignées.

B. PROPOSITIONS DE LA COMMISSION DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA REGION LAURENTIDES/LANAUDIERE.

1. Sessions d'information et/ou d'exploration sur le marché du travail.

CONSIDERANT QUE les jeunes désirent obtenir plus d'information sur les possiblités d'emploi sur le marché du travail local;

CONSIDERANT QUE les jeunes veulent connaître leur potentiel en rapport avec le marché du travail;

NOUS PROPOSONS d'organiser des sessions d'information et d'exploration sur le marché du travail.

Résultat:

Les participants conviennent d'adopter la proposition telle que rédigée avec l'ajout suivant: "l'exploration des intérêts personnels et des métiers disponibles fassent aussi partie de cette proposition".

2. Groupe de consultation-jeunesse.

CONSIDERANT QUE les jeunes désirent être consultés quant à leurs besoins de formation et au développement et à l'évaluation des programmes de formation;

CONSIDERANT QUE les jeunes sont une source considérable d'idées et d'originalité;

NOUS PROPOSONS l'instauration d'un groupe de consultation "jeunes" qui aurait comme mandat de définir les priorités des jeunes en matière de développement de la main d'oeuvre régionale.

Résultat:

Les participants du milieu patronal conviennent d'instaurer un groupe de consultation "jeunes" qui aurait comme mandat de définir les priorités des jeunes en matière de développement de la main d'oeuvre régionale, d'en faire l'anlyse et d'en évaluer les perspectives de développement. Le groupe de consultation sera formé de la façon suivante: "jeunes/ Commission de formation professionnelle/ partenaires économiques concernés".

C. PROPOSITIONS DES PETITES, MOYENNES ET DES GRANDES ENTREPRISES.

1. Formation professionnelle.

CONSIDERANT QUE la formation professionnelle des métiers manuels fut négligée au profit des métiers plus académiques;

CONSIDERANT QUE la qualité de la main d'oeuvre et la qualification professionnelle des producteurs sont des éléments déterminants dans la compétitivité;

NOUS PROPOSONS QUE le gouvernement provincial considère l'établissement d'écoles professionnelles spécialisées dans des métiers à main d'oeuvre élevée et que les entreprises appuient leurs associations professionnelles dans ce même but.

Résultat:

Les participants conviennent d'adopter la proposition telle que rédigée et de référer au comité de suivi, en termes de modalités de réalisation, l'aspect d'acceptation par les répondants du milieu des jeunes à leur participation quant à la présentation de cette recommandation au gouvernement provincial.

2. Une journée en milieu de travail.

CONSIDERANT QUE les jeunes n'ont pas toujours une vision réaliste du travail;

CONSIDERANT QUE ces notions ne leur sont pas inculquées de façon pratique à l'école;

NOUS PROPOSONS QUE des jeunes puissent vivre une journée de travail avec un employé, dans une entreprise.

Résultat:

Les participants conviennent d'accepter la proposition telle que rédigée.

3. Les contraintes à l'embauche.

CONSIDERANT QUE les jeunes font face à un problème réel;

CONSIDERANT QUE les employeurs sont soumis à des lois et règlements régissant les domaines du travail et les droits des individus;

CONSIDERANT que certaines de ces lois et contraintes sont contradictoires;

NOUS PROPOSONS aux gouvernements fédéral et provincial, par le biais de ce programme, d'éliminer les entraves législatives à la liberté d'emploi.

Résultat:

Après avoir reçu certaines précisions sur la demande, les participants du milieu des jeunes conviennent d'apporter ce point au comité de suivi pour étude.

D. PROPOSITIONS DE LA CAISSE POPULAIRE DE SAINTE-PAULE.

1. Niveau d'instruction.

CONSIDERANT QUE 51% des sans-emploi sont des jeunes de 15 à 29 ans;

CONSIDERANT QUE 80% des jeunes de 15 à 24 ans qui sont sans emploi n'ont pas terminé leur secondaire ou ont un secondaire seulement;

CONSIDERANT QUE les jeunes "décrochent" souvent pour des raisons économiques;

NOUS PROPOSONS la création d'un fond pour établir une catégorie spéciale de bourse pour inciter les jeunes décrocheurs à poursuivre leurs études.

Résultat:

Les participants conviennent de reporter les discussions sur cette proposition ainsi que les modalités de réalisation au comité de suivi; le milieu des jeunes reconnaît la pertinence de participer à la création de l'organisme dont il est fait mention dans les modalités. Il sont, de plus, tout à fait d'accord pour s'associer à cette fondation.

2. Intégration au milieu de travail.

CONSIDERANT QUE tous les intervenants (scolaire, gouvernemental, patronal) semblent déterminés à augmenter les stages d'étudiants en milieu de travail;

CONSIDERANT QUE les étudiants pourraient être motivés à poursuivre leurs études si leur situation financière le permettait;

CONSIDERANT QUE le milieu patronal pourrait appuyer le gouvernement à l'élargissement des programmes de prêts et bourses;

CONSIDERANT QUE le milieu patronal reste sensible aux coûts de formation entraînés lors de l'embauche des jeunes;

NOUS PROPOSONS la création d'un nouveau programme qui mettrait en commun les ressources de programmes de prêts et bourses avec la possibilité d'en faire assumer une partie par l'employeur qui parrainerait l'étudiant tout au long de ses études, et ce, dès sa première année au Cégep. Ce programme pourrait s'appuyer sur le programme "Chantale et Vincent", lequel s'adresse particulièrement aux jeunes sans emploi qui vivent sur l'assistance sociale.

Résultat:

Compte tenu que les participants du milieu des jeunes ne peuvent, à ce stade-ci, se prononcer sur ce point, on convient donc de reporter à plus tard, si le temps le permet, l'approfondissement des discussions sur cette proposition et/ou de laisser tomber toutes discussion sur ce point. En fin de compte, il n'y a pas eu de consensus sur cette proposition. Les opinions étaient divergentes: les partenaires et les jeunes maintenant chacun leur position.

3. L'entrepreneurship.

CONSIDERANT QUE tous les intervenants ont avantage à développer et à encourager l'esprit d'entrepreneur chez les jeunes;

CONSIDERANT QUE les jeunes ont peu ou pas de ressources financières pour réaliser leurs idées.

CONSIDERANT QUE les jeunes entrepreneurs sont sources d'emploi.

NOUS PROPOSONS la création d'un fond régional pour subventionner (ou prêter à des conditions privilégiées) des projets ou des entreprises lancés par des jeunes.

Résultat:

De façon unanime, on convient de joindre la proposition no 3 de la session I (les jeunes et le milieu municipal), à la présente proposition. On accepte le principe que lors d'un projet visé, que la Caisse populaire de Sainte-Paule (entre autres), soit participante avec d'autres partenaires déjà existants pour créer et gérer des fonds de capital de risque pour seconder les entreprises lancées par les jeunes.

E. PROPOSITION DU SIDAC DU GRAND CARRE INC.

1. Sytème de parrainage.

CONSIDERANT QUE la SIDAC a le mandat d'appuyer et de prendre des initiatives visant le développement du centre-ville;

CONSIDERANT QUE la SIDAC a choisi d'associer le développement social et culturel du centre-ville au développement strictement commercial;

CONSIDERANT la situation difficile des jeunes sans emploi;

NOUS PROPOSONS d'établir un système de parrainage entre les jeunes et les intervenants du centre-ville membres de la SIDAC et autres.

Ce parrainnage permettrait à un jeune d'être personnellement guidé par un commerçant ou un professionnel dans la recherche d'un emploi: formation et information seraient à la source de ce parrainage. Dans le cadre de cette proposition, le conseil d'administration de la SIDAC du Grand Carré s'engage à sensibiliser et à intéresser tous ses membres à ce projet de parrainnage. Pour ce faire, la SIDAC est donc prête à faire partie de tout groupe de travail qui pourra voir le jour à la suite de ce symposium.

Résultat:

Les participants du milieu des jeunes conviennent d'accepter le sens de la proposition en termes de possibilité de services pour satisfaire les jeunes à la recherche d'emploi, mais ne se disent pas intéressés à participer à la mise en place d'un mécanisme qui permettrait la concrétisation de cette proposition.

Après un temps de réflexion, les jeunes reviennent sur leur position et les participants du milieu des jeunes conviennent d'accepter la proposition telle que rédigée et de participer à la mise en place d'une mécanique qui permettrait la concrétisation de cette proposition.

F. PROPOSITION DE LA CORPORATION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU ST-JEROME METROPOLITAIN INC.

1. Politiques et stratégies de développement économique.

CONSIDERANT QU'IL est de l'intérêt général de notre société tant au point de vue économique que social, que des hypothèses réalistes et applicables soient mises de l'avant pouvant permettre de déboucher sur des atteintes optimum en termes d'emplois pour toutes les catégories de notre population et chez les jeunes en particulier;

CONSIDERANT QUE dans l'avenir prévisible, les perspectives d'emploi touchant plus particulièrement notre jeune population sont peu reluisantes;

CONSIDERANT QUE les préoccupations technologiques évidentes des entreprises amplifient les problèmes d'emploi chez les jeunes;

CONSIDERANT QUE la grande majorité des projets d'investissement tant à l'échelle régionale que nationale visent à automatiser voire robotiser les moyens de production, ce qui a pour conséquence directe de réduire les ressources humaines affectées à la production;

NOUS PROPOSONS:

A) QUE les politiques et les stratégies de développement économique soient davantage acées sur l'investissement générateur d'emplois diversifiés en opposition à l'investissement en capital brut, ce qui signifie à la base que nous avons des choix de société à privilégier et des équilibres à rechercher entre les nouvelles technologies de production (automatisation, bureautique, robotisation), la compétitivité et productivité de l'entreprise et l'utilisation des ressources humaines;

B) QU'UN re-conscientisation de la jeunesse soit entreprise sur les pré-requis fondamentaux nécessaires pour atteindre positivement le marché de l'emploi le tout, tant au point de vue des compétences techniques et technologiques à posséder que des connaissances de base indispensables, c'est-à-dire, une maîtrise adéquate de la langue maternelle et de la langue seconde.

Résultat:

Cette proposition a été reportée à la session multi-sectorielle.

G. PROPOSITION DE L'HOTEL-DIEU DE ST-JEROME.

1. Supplément de formation.

CONSIDERANT QUE certains jeunes sans emploi auraient besoin d'un supplément de formation;

CONSIDERANT QUE certains employeurs n'ont pas les ressources nécessaires pour suppléer à ce manque de formation et/ou d'expérience;

NOUS PROPOSONS QU'IL serait souhaitable que les organismes puissent, à partir de besoins en main d'oeuvre identifiés par les employeurs, offrir ce supplément pour favoriser l'embauche des jeunes de la région.

Résultat:

Cette proposition a été remise à la session multi-sectorielle.

H. PROPOSITION D'HYDRO-QUEBEC, REGION DES LAURENTIDES.

1. Embauche de jeunes travailleurs.

HYDRO-QUEBEC, REGION DES LAURENTIDES, PROPOSE , afin de permettre à des jeunes en quête d'emploi d'acquérir une expérience de travail, d'offrir du travail à vingt-cin (25) jeunes pour une période quatre (4) mois entre mai et décembre 1985. De ce nombre, quelques-uns seront recrutés dans la région de St-Jérôme.

Résultat:

De façon unanime, on convient d'adopter la proposition telle que rédigée.

I. BILAN DE LA DISCUSSION.

En résumé, les jeunes ont présenté onze (11) propositions et le milieu patronal en a produit dix (10).

Les discussions n'ont pas toujours été faciles lors de cette session. D'une part, le milieu patronal a exprimé les nombreuses contraintes qui le rend peu disponible à des ouvertures rapides, et d'autre part, les jeunes espéraient des concessions plus généreuses de leurs invités.

Cette situation a entraîné des tensions à la toute fin de la réunion. Toutefois, il est important de noter que le comportement de l'ensemble des participants a été irréprochable, malgré la fatigue accumulée par environ quinze heures de réflexions et de négociations.

FIN DE LA SESSION.

5.5 SESSION IV

LES JEUNES ET LE MILIEU SYNDICAL

A. PROPOSITIONS DES JEUNES

B. PROPOSITIONS COMMUNES DU SYNDICAT DE LA COMPAGNIE DE PAPIER ROLLAND ET DU SYNDICAT DES EMPLOYES DE SOUTIEN DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE ST-JEROME

C. PROPOSITION COMMUNE DU SYNDICAT DES EMPLOYES DE SOUTIEN DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE ST-JEROME ET DU SYNDICAT DES TRAVAILLEURS UNIS DU CAOUTCHOUC (COMPAGNIE BARON CAOUTCHOUC)

D. PROPOSITIONS DU SYNDICAT DES ENSEIGNANTS DE ST-JEROME (CEQ)

E. PROPOSITION COMMUNE DU SYNDICAT DES TRAVAILLEURS UNIS DU CAOUTCHOUC (COMPAGNIE BARON CAOUTCHOUC), DU SYNDICAT DE LA COMPAGNIE DE PAPIER ROLLAND ET DU SYNDICAT DES EMPLOYES DE SOUTIEN DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE ST-JEROME

F. PROPOSITIONS DU CONSEIL CENTRAL DES LAURENTIDES (CSN)

G. BILAN DE LA DISCUSSION

5.5 SESSION IV

LES JEUNES ET LE MILIEU SYNDICAL
Le 15 mai, de 9h à 12h.

Les participants:

Les jeunes:	L'ensemble des jeunes (19)
Le milieu syndical:	Syndicat de la Compagnie de Papier Rolland: M. Serge Forget M. André Forget Syndicat des employés de soutien de la Commission scolaire de St-Jérôme: M. Robert Rioux Syndicat des enseignants de St-Jérôme (CEO): M. Ronald Forbs Syndicat des travailleurs unis du caoutchouc (Compagnie Baron): M. Gaétan Maltais Conseil centre des Laurentides (CSN): Mme Marie Dupras M. Yvon Perrier

A. PROPOSITIONS DES JEUNES.

1. Avancement de l'âge pour la retraite.

CONSIDERANT QU'IL faut préparer la relève par les jeunes afin qu'elle soit compétente;

CONSIDERANT QUE la formation des jeunes devrait être une obligation morale pour tous les partenaires socio-économiques;

CONSIDERANT QU'UNE partie des salariés seraient intéressés par une réduction du temps de travail;

CONSIDERANT QUE les jeunes diplômés ont difficilement accès au travail;

CONSIDERANT QU'UN retraite partielle serait admise, cela pourrait être utilisé équitablement entre retraités et jeunes;

NOUS PROPOSONS QUE le syndicat mette sur pied un comité pour l'élaboration d'une formule de retraite anticipée et que le comité s'engage à faire la promotion de cette formule.

Résultat:

Les participants conviennent d'adopter la présente proposition telle que rédigée. De plus, cette proposition est sans aucun doute le point le plus urgent à améliorer autant pour les jeunes que pour le reste des participants.

2. Parité de l'aide sociale.

CONSIDERANT QUE les jeunes assistés sociaux ont de la difficulté à trouver de l'emploi;

CONSIDERANT la rareté d'emplois offerts aux jeunes qui n'ont pas d'expérience;

CONSIDERANT la nécessité de l'expérience demandée par les employeurs;

NOUS PROPOSONS QUE les syndicats élaborent une politique du plein-emploi et qu'ils appuient les organismes pour la parité de l'aide sociale pour les jeunes de moins de 30 ans.

Résultat:

Les participants du milieu syndical conviennent d'appuyer la présente proposition dans sa totalité.

3. Indexation du salaire minimum (16-18 ans).

CONSIDERANT QUE plusieurs jeunes ayant entre 16 et 18 ans qui travaillent à temps partiel ou à temps plein sont souvent rémunérés sous le salaire minimum et qu'ils font l'objet d'un "cheap labor" indécent;

CONSIDERANT QU'IL y a 4 autres provinces qui ont une semaine de 40 heures;

CONSIDERANT QU'IL y a des effets positifs de la réduction du temps de travail sur la disponibilité des emplois;

NOUS PROPOSONS QUE le syndicat fasse des représentations auprès du gouvernement afin que la semaine normale de travail au Québec passe de 44 à 40 heures/semaines et que le salaire minimum soit établi à 4,25$/heure à tous ceux et celles qui ont entre 16 et 18 ans.

Résultat:

Les participants du milieu syndical conviennent d'appuyer la présente proposition, l'objectif étant l'établissement d'un salaire minimum unique.

4. Congés parentaux.

CONSIDERANT QUE la venue d'un enfant exige beaucoup de force morale et d'énergies physiques pour les parents;

CONSIDERANT QU'UN nouveau-né demande une attention et des soins particuliers pour une croissance saine et bénéfique pour son avenir;

CONSIDERANT QU'UNE absence prolongée peut donner aux jeunes l'opportunité d'acquérir de l'expérience en remplaçant les parents;

CONSIDERANT QUE le besoin des parents de profiter des premiers moments de leur nouveau-né;

NOUS PROPOSONS aux différents partenaires la reconnaissance des droits parentaux; une étude du mode d'application présent concernant les congés:
- à savoir la liberté des parents à prolonger leur congé;
- à savoir une prolongation des prestations du congé-maternité.

Résultat:

Les participants conviennent d'adopter la présente proposition, telle que rédigée.

5. Comité d'études sur la réduction du temps de travail.

CONSIDERANT QUE la charge du syndicat est de défendre le travailleur et de protéger l'emploi;

CONSIDERANT par extension les droits des plus démunis;

CONSIDERANT QUE la réduction du temps de travail pourrait être génératrice d'emploi;

NOUS PROPOSONS QUE le syndicat mette sur pied, en continuité avec son action, un comité chargé d'évaluer ou d'étudier les modalités d'applications d'une politique de réduction du temps de travail en vue de créations d'emploi possible et d'en faire la promotion auprès de ses

membres. Nous proposons également qu'une personne représentant les jeunes devrait faire parti d'un tel comité.

Résultat:

Compte tenu de points divergents entre les participants du milieu syndical quant à cette proposition, on convient de reporter cette proposition au comité de suivi. Les jeunes désirent un regroupement des syndicats. Toutefois, les représentants du milieu syndical s'objectent à sa réalisation s'appuyant sur les écarts d'évolution et de mandats existant entre ces mêmes syndicats.

6. Diminution de la semaine de travail.

CONSIDERANT les pertes d'emplois causées par la technologie;

CONSIDERANT le taux de chômage élevé;

CONSIDERANT le droit des jeunes d'espérer obtenir un travail;

CONSIDERANT la nécessité de l'expérience demandée lors de la postulation;

NOUS PROPOSONS QUE le syndicat demande au Gouvernement du Québec de décréter une diminution substantielle de la semaine du travail. QUE cette diminution soit faite à partir du nombre d'heures des travailleurs en vigueur dans les conventions collectives. QUE cette diminution soit échelonnée sur une période n'excédant pas trois (3) ans et que les pertes de salaires occasionnées par cette diminution soient réparties équitablement à l'occasion des augmentations.

Résultat:

Les participants du milieu des jeunes conviennent de retirer la présente proposition du cahier de propositions car le syndicat de la Compagnie de Papier Rolland a amené des arguments négatifs face à la distribution des subventions et leurs répercussions sur le niveau des emplois.

7. Réaménagement du temps partiel.

CONSIDERANT QUE le travail à temps partiel est de plus en plus utilisé dans certains milieux;

CONSIDERANT QUE les jeunes travailleurs à temps partiel ne sont presque pas protégés (congés de maladies, congés fériés, vacances);

CONSIDERANT QUE les heures irrégulières ont des conséquences sur les conditions socio-économiques et sur la stabilité des gens;

CONSIDERANT QUE les jeunes ont le droit d'être protégés;

NOUS PROPOSONS QUE le temps partiel soit partagé équitablement entre les employés à temps partiel de l'entreprise et que les heures soient comprimées de façon à réduire les coûts (15 à 20 heures par semaine minimum). Un terrain d'entente concernant les congés et les vacances pourraient être justifiés au nombre d'heures de chacun.

Résultat:

Les participants du milieu syndical conviennent d'appuyer le principe de la présente proposition, l'objectif étant de comprimer les heures de travail de temps partiel afin d'éviter les coûts afférents aux déplacements pour se rendre au travail, etc...

B. PROPOSITIONS COMMUNES DU SYNDICAT DE LA COMPAGNIE DE PAPIER ROLLAND ET DU SYNDICAT DES EMPLOYES DE SOUTIEN DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE ST-JEROME.

1. Amélioration des fonds de pension.

LE SYNDICAT DE LA COMPAGNIE DE PAPIER ROLLAND ET LE SYNDICAT DES EMPLOYES DE SOUTIEN DE LA C.S. DE ST-JEROME PROPOSENT QUE la tendance des négociations collectives soit axée vers l'amélioration des fonds de pension plutôt que vers l'augmentation des salaires.

Ceci favorisera la retraite prématurée de ceux qui le désirent, et ouvrira de nombreux postes à des jeunes remplaçants.

Résultat:

Les participants du milieu des jeunes conviennent d'adopter la proposition telle que rédigée, les modalités de réalisation étant:

a) Supposant que le syndicat prenne ce point en priorité dans ses négociations.
b) Supposant que le Gouvernement favorise la pré-retraite, et d'assurer que les participants du milieu syndical étudient attentivement le programme du Gouvernement qui incite les personnes âgées à prendre une pré-retraite.

2. Temps supplémentaire.

LES SYNDICATS PROPOSENT une négociation par les syndicats, à l'effet que le temps supplémentaire devant être accompli, soit remis en temps

plutôt qu'en argent. (Exemple: 53 heures de temps supplémentaire pourraient équivaloir à 2 semaines de vacances).

Résultat:

Cette proposition a été adoptée telle que rédigée.

C. PROPOSITION COMMUNE DU SYNDICAT DES EMPLOYES DE SOUTIEN DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE ST-JEROME ET DU SYNDICAT DES TRAVAILLEURS UNIS DU CAOUTCHOUC (COMPAGNIE BARON CAOUTCHOUC)

1. Modification du fond de pension.

CETTE PROPOSITION DES SYNDICATS EST UNE RECOMMANDATION à l'effet que l'âge de la pension soit abaissé à 60 ans, tout en permettant un niveau de vie décent.

Les coûts supplémentaires pourraient être assumés par les travailleurs et entreprises, par les économies réalisées sur les prestations d'assurance chômage et de bien-être social, et l'amélioration du climat social.

Résultat:

Les participants du milieu des jeunes conviennent d'appuyer la présente recommandation et s'engagent à appuyer également les personnes concernées dans leurs démarches auprès du Gouvernement pour la concrétisation de cette recommandation, s'il y a lieu.

D. PROPOSITIONS DU SYNDICAT DES ENSEIGNANTS DE ST-JEROME (CEQ)

1. Formule de retraite progressive.

LE SYNDICAT DES ENSEIGNANTS DE ST-JEROME (CEQ) PROPOSE de créer, dans le cadre des régimes de retraite existant, une formule de retraite progressive ou à temps partiel, permettant d'accéder à une retraite prématurée ou partielle tout en continuant à travailler dans le cadre d'un programme de partage de l'emploi favorisant l'accès des jeunes à l'enseignement.

Résultat:

Les participants du milieu des jeunes conviennent d'appuyer la présente proposition tout en invitant les participants du milieu syndical à évaluer la pertinence du programme gouvernemental visant la pré-retraite.

2. Sécurité au statut précaire d'emploi.

LE SYNDICAT DES ENSEIGNANTS DE ST-JEROME(CEQ) PROPOSE QUE l'on accorde une certaine sécurité au statut précaire: droit de rappel, cumul de l'expérience et de l'ancienneté, accès à un régime de retraite.

Résultat:

Ce point est relié à la proposition no 7 de la session II, intitulée "Emploi" et émanant de la Commission scolaire de St-Jérôme. La présente proposition, ainsi que celle de la Commission scolaire sont adoptées telles que rédigées.

3. "Cheap labor".

LE SYNDICAT DES ENSEIGNANTS DE ST-JEROME (CEQ) PROPOSE QUE l'on cesse d'utiliser les jeunes comme du "cheap labor".

Résultat:

Les participants du milieu des jeunes conviennent d'adopter la présente proposition telle que rédigée. Cette dernière faisant référence aux différents programmes gouvernementaux tels que "Déclic".

4. Abolition du temps supplémentaire.

LE SYNDICAT DES ENSEIGNANTS DE ST-JEROME (CEQ) PROPOSE QUE la Commission scolaire scolaire abolisse toute forme de temps supplémentaire en favorisant, à la place, l'engagement de jeunes.

Résultat:

Cette proposition est adoptée telle que rédigée.

5. Politique de plein-emploi.

LE SYNDICAT DES ENSEIGNANTS DE ST-JEROME (CEQ) PROPOSE QUE la Commission scolaire de St-Jérôme se donne une politique de plein-emploi en accordant le plus possible des contrats à temps plein.

Résultat:

Les participants du milieu des jeunes conviennent d'appuyer la présente proposition.

6. Période de ressourcement.

LE SYNDICAT DES ENSEIGNANTS DE ST-JEROME (CEQ) PROPOSE de mettre en place des périodes de ressourcement pour les employés dans l'optique de mieux relever les défis nouveaux.

Résultat:

Les participants du milieu des jeunes conviennent d'appuyer la présente proposition.

7. Développement des programmes d'emplois d'été.

LE SYNDICAT DES ENSEIGNANTS DE ST-JEROME (CEQ) PROPOSE QUE les milieux patronaux et municipaux développent des programmes d'emploi d'été pour les jeunes aux études.

Résultat:

Les participants du milieu des jeunes conviennent d'appuyer la présente proposition.

E. PROPOSITION COMMUNE DU SYNDICAT DES TRAVAILLEURS UNIS DU CAOUTCHOUC (COMPAGNIE BARON), DU SYNDICAT DE LA COMPAGNIE DE PAPIER ROLLAND ET DU SYNDICAT DES EMPLOYES DE SOUTIEN DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE ST-JEROME.

1. Retraites anticipées.

CONSIDERANT QUE le rajeunissement potentiel actif de la main d'oeuvre ne peut qu'être bénéfique pour la société;

CONSIDERANT QUE cette mesure permettra aux jeunes d'avoir accès au marché du travail;

IL EST PROPOSE QUE les conditions d'accessibilité à la retraite soient assouplies; que les rentes de retraite soient plus décentes dans les cas de retraites anticipées; que les retraités conservent leurs assurances et bénéfices sociaux.

Résultat:

Les participants du milieu des jeunes conviennent d'appuyer la présente proposition.

F. PROPOSITIONS DU CONSEIL CENTRAL DES LAURENTIDES (CSN)

1. Pré-retraite volontaire avec compensation.

CONSIDERANT QUE l'amélioration à la qualité de vie est nécessaire;

CONSIDERANT QUE les années de travail étant la cause de l'usure et de la fatique chez les employé-es;

CONSIDERANT QUE plusieurs personnes désirent prendre une retraite prématurée;

CONSIDERANT QUE chaque pré-retraité rend disponible un emploi;

LE CONSEIL CENTRAL DES LAURENTIDES RECOMMANDE une injection massive de fonds publics dans des programmes de pré-retraite, de façon à ouvrir des emplois pour les jeunes, ce qui permettrait d'économiser les fonds assurance-chômage, d'aide sociale et aux programmes d'emplois temporaires.

Résultat:

Les participants du milieu des jeunes conviennent d'appuyer la présente proposition.

2. La parité à l'aide sociale.

LE CONSEIL CENTRAL DES LAURENTIDES RECOMMANDE QUE le gouvernement du Québec établisse dans les plus brefs délais la parité dans les prestations d'aide sociale entre les personnes de moins de 30 ans et celles qui ont plus de 30 ans.

Résultat:

Les participants conviennent d'appuyer la présente proposition, cette dernière étant identique à une proposition faite par les jeunes.

3. Réduction du temps de travail.

CONSIDERANT la nécessité de reconnaître la place légitime qui revient aux jeunes travailleurs et travailleuses;

CONSIDERANT QUE la société est incomplète, si les jeunes ne sont pas impliqués;

CONSIDERANT QUE nos jeunes sont notre relève et nos futurs dirigeants;

LE CONSEIL CENTRAL DES LAURENTIDES RECOMMANDE aux employé-es dont les conventions collectives viennent à échéance cette année et celles qui suivront, de négocier la réduction de la semaine de travail par les mesures suivants: l'abolition du temps supplémentaire obligatoire, le prolongement des vacances à 4 semaines pour tous, le temps travaillé partagé volontaire.

Résultat:

Les participants du milieu des jeunes conviennent d'appuyer le principe de la présente proposition.

4. Centre communautaire des jeunes.

CONSIDERANT QUE l'encadrement et le support mutuel dans la recherche d'emploi pour les jeunes est une nécessité;

CONSIDERANT QUE la démarche de retour aux études pourrait être nécessaire et désirée par plusieurs jeunes;

CONSIDERANT QU'UN appui au démarrage des jeunes dans une entreprise auto-gérée par les jeunes, est nécessaire;

LE CONSEIL CENTRAL DES LAURENTIDES appuie un groupe de jeunes dans l'élaboration et la réalisation d'un centre communautaire des jeunes sans emplois.

Résultat:

Les participants du milieu des jeunes conviennent de reporter la présente proposition au comité de suivi pour étude de réalisation et de faisabilité.

5. Appui syndical au programme expérimental d'aménagement du temps de travail.

LE CONSEIL CENTRAL DES LAURENTIDES RECOMMANDE aux syndicats et autres partenaires d'entreprendre des démarches auprès de leurs employeurs respectifs afin d'enclencher les travaux d'études et la négociation dans le but de mettre en place un programme d'aménagement de travail, de telle sorte qu'il soit possible de dégager un certain nombre d'emplois pour les jeunes.

Résultat:

Les participants conviennent d'appuyer la présente proposition.

6. Remplacement des absences dans le réseau des Affaires Sociales de la région.

CONSIDERANT QU'UNE bonne partie du personnel régulier ne sont pas remplacés;

CONSIDERANT QU'UNE surcharge de travail est occasionnée aux personnes en place;

CONSIDERANT QU'UNE baisse de qualité des services est due en partie au manque de personnel;

LE CONSEIL CENTRAL DES LAURENTIDES PROPOSE QUE le CRSSS planifie et organise le remplacement systématique des absences au sein des établissements de santé et de serves sociaux qui sont sous sa juridiction. Ce qui est une occasion de fournir à des jeunes des emplois relativement qualifiés à salaire décent.

Résultat:

En faisant référence à la proposition que les jeunes ont adressé au milieu patronal et qui s'intitulait "Agence-secours" (session III, proposition no 10), les jeunes conviennent d'appuyer la présente proposition.

G. BILAN DE LA DISCUSSION.

A cette session, sept (7) propositions ont été apportées par les jeunes et dix-sept (17) par les divers intervenants du milieu syndical.

La discussion s'est faite dans une atmosphère caractérisée par la concertation. Ceci s'explique par la similitude des revendications des jeunes et des représentants syndicaux.

FIN DE LA SESSION

5.6 SESSION V

LES JEUNES ET L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES (MULTI-SECTORIELLE)

PROPOSITIONS CONCERNANT:

A. LA FORMATION

B. SUPPLEMENT DE FORMATION

C. STAGES

D. PLACEMENT DES JEUNES

E. ORGANISATION DU TRAVAIL

F. POLITIQUE D'ACHAT CHEZ-SOI

G. AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

H. PROPOSITIONS AYANT FAIT L'OBJET DE DISCUSSIONS SUPPLEMENTAIRES

I. BILAN DE LA DISCUSSION

5.6 SESSION V

LES JEUNES ET L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES (MULTI-SECTORIELLE)
Le 15 mai, de 13h30 à 16h

Les participants:

Les jeunes: L'ensemble des jeunes (19)

Les partenaires: L'ensemble des partenaires socio-économiques présents aux sessions précédentes.

A. PROPOSITIONS CONCERNANT LA FORMATION.

1. a) Cours d'information syndicale.

Proposeur: Les jeunes

CONSIDERANT QUE les syndicats sont des partenaires économiques importants;

CONSIDERANT QU'IL y a des préjugés défavorables véhiculés contre les syndicats à cause d'un manque d'information adéquate et objective;

NOUS PROPOSONS QUE la Commission scolaire mette sur pied un cours d'information syndicale intégré aux études secondaires régulières ainsi qu'un deuxième volet s'adressant à une clientèle adulte.

b) Programme de formation aux lois sociales.

Proposeur: Conseil central des Laurentides (CSN)

CONSIDERANT QUE le Cegep Edouard Montpetit réalise en ce sens le programme, donc notre région le pourrait également;

CONSIDERANT QUE les Commissions scolaires disposent d'une marge suffisante d'autonomie pour mettre en place un tel programme, et que nombreux sont les jeunes qui terminent leurs études à ce stade;

LE CONSEIL CENTRAL RECOMMANDE QU'ON intègre aux programmes scolaires de la formation sur les lois sociales, code du travail, syndicalisme, etc., à l'échelle de la Commission scolaire et du Cegep de St-Jérôme. QUE ce cours soit bâti en collaboration avec des représentants syndicaux de la région, les enseignants et les jeunes, pour permettre aux jeunes de connaître la réalité régionale du milieu de travail.

Résultat:

Compte tenu de l'inter-relation des deux points, les participants conviennent de traiter les deux propositions ensemble et de s'entendre sur ce qui suit:

- Le milieu scolaire est d'accord avec le contenu des deux propositions;

- Le milieu des jeunes indique une importance plus grande du contenu touchant l'aspect des lois sociales;

- La Commission scolaire de St-Jérôme précise qu'actuellement il y a déjà certaines ouvertures dans lesquelles elle pourrait admettre ces sujets et qu'elle compte évaluer pour l'automne la possibilité d'y intégrer les contenus touchant les thèmes proposés.

- En ce qui a trait au volet sur la formation, on devra trouver des modalités de réalisation; les jeunes et syndicats locaux devraient participer aux échanges sur ces modalités.

Le dossier sera donc référé au comité de suivi.

2. L'Entreprise... cette inconnue des enseignants.

Proposeur: Milieu patronal (PME).

CONSIDERANT QUE les jeunes n'ont pas la possibilité de s'identifier au milieu du travail;

CONSIDERANT QUE les enseignants ont eux-mêmes souvent des problèmes d'identification et de perception des problèmes en milieu industriel;

CONSIDERANT QUE les enseignants semblent n'insister, en matière d'éducation professionnelle, que sur les droits des travailleurs sans insister sur leurs obligations, devoirs et responsabilités;

NOUS PROPOSONS QUE les enseignants et intervenants en milieu scolaire qui ont une influence sur le choix de carrière et/ou la formation professionnelle des jeunes visitent les PME et prennent conscience des besoins et réalités auxquelles elles doivent faire face pour pouvoir informer leurs élèves de façon pratique.

Résultat:

Il résulte de cette proposition que, dans un avenir rapproché (à l'intérieur de l'année qui suit), les participants du milieu scolaire et du milieu patronal (PME) puissent se rencontrer pour établir des mécanismes de collaboration quant à la réalisation de cette proposition et les discussions sur ce sujet sont reportées au comité de suivi pour étude.

B. PROPOSITION CONCERNANT UN SUPPLEMENT DE FORMATION.

1. Supplément de formation.

Proposeur: Hôtel-Dieu de St-Jérôme.

CONSIDERANT QUE certains jeunes sans emploi auraient besoin d'un supplément de formation;

CONSIDERANT QUE certains employeurs n'ont pas les ressources nécessaires pour suppléer à ce manque de formation et/ou d'expériences;

L'HOTEL-DIEU DE ST-JEROME PROPOSE QUE les organismes puissent, à partir de besoins en main-d'oeuvre identifiés par les employeurs, offrir ce supplément pour favoriser l'embauche des jeunes de la région.

Résultat:

Compte tenu de l'absence du proposeur à la table de négociation, on convient à l'unanimité de reporter à la fin, si le temps le permet, les discussions sur cette proposition.

C. PROPOSITIONS CONCERNANT LES STAGES.

1. a) Stage en période de formation.

Proposeur: Les jeunes

CONSIDERANT QUE les stages pour les étudiants inscrits dans les cours professionnels sont limités à quelques semaines et qu'ils sont perçus par les jeunes comme insuffisants et insatisfaisants;

CONSIDERANT QUE les employeurs exigent une somme importante d'expérience pour embaucher les candidats aux emplois qu'ils offrent et qu'une expérience de deux (2) semaines ne peut satisfaire ces exigences;

NOUS PROPOSONS QUE les étudiants inscrits aux cours professionnels et au Cegep bénéficient de stage à temps plein ou partiel de longue durée, c'est-à-dire pouvant varier entre 3 mois et 1 an, selon les caractéristiques ou la complexité des apprentissages propres à chaque métier.

1. b) Les stages en milieu de travail.

Proposeur: La Commission scolaire de St-Jérôme

LA COMMISSION SCOLAIRE DE ST-JEROME PROPOSE d'examiner, avec les partenaires impliqués, la durée et la qualité des stages en milieu

de travail afin de favoriser une meilleur intégration des jeunes sur le marché du travail.

Résultat:

Compte tenu de l'inter-relation des deux propositions, on convient de traiter les deux points ensemble et de s'entendre sur ce qui suit:

- Les stages sont au niveau de formation;
- Le principe de la proposition est reconnu;
- Une formule de participation des partenaires sera concue pour améliorer les stages en milieu de travail et;
- Les contraintes des différents milieux sont à considérer.

On convient à l'unanimité de déposer ce dossier au comité de suivi pour étude.

D. PROPOSITION CONCERNANT LE PLACEMENT DES JEUNES.

1. Placement des jeunes et des adultes.

Proposeur: Commission scolaire de St-Jérôme.

LA COMMISSION SCOLAIRE DE ST-JEROME PROPOSE de doter le réseau scolaire (jeunes et adultes) d'une ressource afin d'aider les jeunes à s'intégrer au marché du travail (trouver de l'emploi).

Résultat:

Les participants conviennent à ce qui:

- Les participants du milieu scolaire fassent les efforts nécessaires avec les partenaires concernés quant à la possibilité de réalisation de cette proposition;
- Cet engagement du milieu scolaire soit inscrit dans les travaux du comité de suivi et;
- Les démarches soient entreprises plus précisément avec les CTQ/CEIC.

E. PROPOSITIONS CONCERNANT L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

1. Affichage des postes vacants.

Proposeur: Les jeunes

CONSIDERANT QUE les postes vacants d'une entreprise sont inconnus du public;

CONSIDERANT QUE l'entreprise est très difficile d'accès pour une personne sans contact avec les travailleurs de l'entreprise;

CONSIDERANT QUE certaines entreprises favorisent l'engagement familial;

CONSIDERANT QU'avec la coopération du milieu patronal, quant à l'affichage des postes vacants, et à l'appel des bureaux de placement afin que tous ceux et celles qui sont en recherche d'emploi aient une chance équitable;

NOUS PROPOSONS QUE tous les postes vacants soient affichés publiquement à des endroits accessibles à tous.

Résultat:

Après de longs échanges, les participants conviennent qu'il est très difficile pour les différents milieux d'adopter une telle proposition, compte tenu des différentes contraintes au niveau syndical et patronal et de l'aspect des démarches individuelles faites par différents jeunes (banque d'employés) auprès des différentes entreprises. De plus, le milieu patronal a deux approches, qui sont de passer par les centres de main d'oeuvre; et de répondre favorablement aux gens qui vont solliciter directement un poste chez l'employeur. Les participants prennent cependant bonne note de cette proposition.

2. Réduction du temps de travail.

Proposeurs: Syndicat de la Compagnie de Papier Rolland et Syndicat des employés de soutien de la Commission scolaire de St-Jérôme.

CONSIDERANT QUE, même de nos jours, plusieurs entreprises font encore plus de 40 heures /semaine;

CONSIDERANT QUE le nombre d'emplois disponibles augmentera en diminuant la semaine normale de travail;

IL EST PROPOSE QUE les syndicats négocient la réduction de la semaine de travail à 40 heures /semaines ou moins, sans réduction de salaire ou de bénéfices sociaux.

Résultat:

Les participants du milieu patronal s'entendent sur le fait que la diminution des heures de travail impliquerait nécessairement le non-maintien des

bénéfices (question économique) mais se disent ouverts à discuter avec le milieu syndical de possibles négociations sur le sujet.

3. a) Nouvelles formes d'organisation du travail.

Proposeur: Syndicat des enseignants de St-Jérôme (CEQ)

LE SYNDICAT DES ENSEIGNANTS DE ST-JEROME (CEQ) PROPOSE QUE le Gouvernement et les Commissions scolaires mettent en place de nouvelles formes d'organisation du travail, telles le travail à temps partagé, la création de matériel et d'outils pédagogiques.

b) Abolition du double-emploi.

Proposeur: Syndicat des enseigants de St-Jérôme (CEQ)

LE SYNDICAT DES ENSEIGNANTS DE ST-JEROME (CEQ) PROPOSE QUE la Commission scolaire s'engage à ne pas permettre le double-emploi pour les personnes qui détiennent un emploi régulier à temps plein.

Résultat:

On convient de discuter ici de la proposition "a)" jusqu'au mot "partagé", en oubliant le reste de la proposition et les participants s'entendent sur la non-favorisation du double-emploi en minimisant, dans la mesure du possible, la politique du double-emploi.

F. PROPOSITION CONCERNANT LA POLITIQUE D'ACHAT CHEZ-SOI.

1. Politique d'achat chez-soi.

Proposeur: Les jeunes.

CONSIDERANT QU'IL y a des produits "finis" dans la région;

CONSIDERANT la qualité, la disponibilité et la diversité desdits produits;

CONSIDERANT le manque d'information sur les produits de la région;

NOUS PROPOSONS QU'UNE étude/inventaire sur les produits finis de la région, subventionnée, soit réalisée par un ou des jeunes dans le but de mettre sur pied un marché permanent avec les produits locaux.

Résultat:

A l'offre des participants du milieu scolaire d'étudier les modalités de réalisation d'un projet de promotion et d'inventaire où les jeunes seraient associés à une telle démarche, les jeunes se disent heureux de cette proposition. On convient donc d'apporter ce point au comité de suivi.

G. PROPOSITION CONCERNANT L'AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL.

1. Politique de réglementation visant à réduire le temps supplémentaire.

Proposeur: Les jeunes.

CONSIDERANT la nécessité de diminuer les heures de travail effectuées en temps supplémentaire;

CONSIDERANT QUE cette politique occasionne la stabilisation et la création d'emplois;

CONSIDERANT les responsabilités sociales qui incombent à tous les partenaires du milieu concerné;

CONSIDERANT l'amélioration que peut apporter cette politique dans l'équilibre social/économique du Québec;

NOUS PROPOSONS QUE le milieu syndical fasse des représentations auprès du ministère du travail afin qu'il instaure une politique de règlementation visant à réduire le travail effectué en temps supplémentaire dans toutes les entreprises. QUE cette politique soit applicable suite à une étude effectuée par le ministère du travail, de concert avec les partenaires concernés. Le ministère du travail aura à déterminer les modalités d'application particulières à chaque entreprise quant au nombre d'emplois requis et aux coûts supplémentaires occasionnés, s'il y a lieu.

Résultat:

Cette proposition est adoptée avec l'ajout suivant: "... après consultations auprès des syndicats et des travailleurs." Les participants conviennent également que cette proposition est possiblement discutable au niveau syndical et un suivi y sera assuré.

H. PROPOSITIONS AYANT FAIT L'OBJET DE DISCUSSIONS SUPPLEMENTAIRES.

1. Amélioration des fonds de pension.

   (Proposition no 1-B, session IV)

   Proposeurs: Syndicat de la Compagnie de Papier Rolland et syndicat canadien de la fonction publique (concierge).

2. Modification du fond de pension.

   (Proposition no 1-C, session IV)

   Proposeur: Syndicat canadien de la fonction publique (concierge) et syndicat des travailleurs unis du caoutchouc (Compagnie Baron Caoutchouc)

3. Formule de retraite progressive.

   (Proposition No 1-D, session IV)

   Proposeur: Syndicat des enseignants de St-Jérôme (CEQ).

4. Avancement de l'âge pour la retraite.

   (Proposition no 1-A, session IV)

   Proposeur: Les jeunes.

5. Retraite anticipée.

   (Proposition no 1-E, session IV)

   Proposeurs: Syndicat des travailleurs unis du caoutchoux (Compagnie Baron Caoutchouc), syndicat de la Compagnie de Papier Rolland et Syndicat canadien de la fonction publique (concierge).

6. Pré-retraite volontaire avec compensation.

   (Proposition no 1-F, session IV)

   Proposeur: Conseil central des Laurentides (CSN)

Résultat:

Les participants conviennent, quant à ces propositions:

- Milieu patronal: de regarder de près le programme gouvernemental de la main d'oeuvre et sécurité du revenu qui favorise la pré-retraite

dans le but d'une possible utilisation de ce programme;

- Milieu syndical: de considérer les impacts financiers sur les jeunes qui doivent vivre sur le bien-être social versus les différents programmes temporaires du Gouvernement (Québec), argent utilisé qui pourrait servir à des choses concrètes et durables en faveur des jeunes;

- Autres milieux: de tenir compte du fait que nous n'avons pas prises sur ces propositions compte tenu que le Gouvernement est absent et compte tenu de son implication dans le dossier.

I. BILAN DE LA DISCUSSION

Plus de dix-neuf propositions ont été discutées lors de cette session.

Il est malheureux de noter que plusieurs n'ont pu être traitées, faute de temps.

Par contre, la qualité des interventions et l'originalité de la rencontre ont largement compensé cet état de fait.

FIN DE LA SESSION.

5.7 PLENIERE

A. DISCUSSION DE DEUX PROPOSITIONS RELATIVES AU COMITE DE SUIVI

B. SYNTHESE DE L'ANIMATEUR

C. COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS

1) MILIEU MUNICIPAL

2) MILIEU SCOLAIRE

3) MILIEU SYNDICAL

4) MILIEU PATRONAL

5) LES JEUNES

D. CLOTURE DU SYMPOSIUM PAR M. GHYSLAIN LABONTE

5.7 PLENIERE

A. DISCUSSIONS DES DEUX PROPOSITIONS RELATIVES AU COMITE DE SUIVI.

1. a) Comité de suivi.

Proposeur : Les jeunes.

CONSIDERANT QU'UNE seule rencontre préparatoire au symposium avec les partenaires socio-économiques est insuffisante pour trouver des solutions aux problèmes que vivent les jeunes;

CONSIDERANT QUE les jeunes seront toujours les mieux situés pour défendre leurs propres intérêts;

CONSIDERANT QUE la mise sur pied d'une structure-jeunesse est la meilleure garantie des suites à apporter au présent symposium;

NOUS PROPOSONS de former un comité de suivi pour donner suite aux propositions adoptées lors du présent symposium.

1. b) Comité de suivi sur l'évolution de l'emploi chez les jeunes.

Proposeur: La Commission scolaire de St-Jérôme.

LA COMMISSION SCOLAIRE DE ST-JEROME PROPOSE de participer à la mise sur pied d'un comité conjoint permanent (C.F.P., C.E.I.C., patronat, jeunes, syndicats et municipalités), qui aurait comme tâche principale d'analyser et d'étudier l'évolution de l'emploi chez les jeunes afin de proposer des recommandations aux partenaires impliqués.

Résultat:

Compte-tenu de l'inter-relation des deux propositions, on convient de les traiter ensemble.

Après discussions, les participants conviennent de former un comité de suivi formé de jeunes qui travailleront à la concrétisation des propositions discutées lors du présent symposium avec la participation, pour l'aspect technique, "coaching", support, etc., pour le début des démarches, des personnes suivantes et ce à titre personnel et non-représentatif:

Mme Marie Dupras
Mme Mireille Doré
M. Daniel Thibodeau
M. Jean Canac-Marquis
M. Richard Lavigne
M. Louis Parent
M. Louis Parent.

Le présent comité formé de jeunes a comme mandat d'animer un certain nombre de différentes formes de table de concertation afin de réaliser concrètement les propositions retenues lors du symposium.

Les personnes concernées se concerteront après les débats pour convenir ensemble d'une date pour se rencontrer.

B. SYNTHESE DE L'ANIMATEUR

M. Raymond Hade remarque, en premier lieu, que les représentants des jeunes ont accompli un travail de recherche et d'analyse imposant.

Pour lui, les jeunes ont fait la preuve qu'il est possible de se regrouper et d'arriver à des résultats concrets, démontrant à tous leurs capacités.

Il poursuit en disant que cette démarche est la plus distinctive du symposium, celle que l'on ne pouvait observer, mais qui pourtant était omniprésente.

En second lieu, il félicite l'ensemble des partenaires de leur présence active, ayant ainsi pu recevoir le message que les jeunes avaient à leur livrer et ayant pu partager avec eux leurs idées à propos du contenu des diverses thématiques abordées. Ce processus lui apparait comme porteur de promesses de développement car il fut caractérisé par la concertation des intervenants de la région.

Il affirme que le symposium a permis de créer un groupe de travail qui assurera un suivi par lequel les processus enclenchés lors du symposium vont pouvoir se perpétuer.

M. Hade termine en mentionnant qu'il a apprécié le défi qu'a été pour lui l'animation du symposium.

C. COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS.

1) Le milieu municipal.

M. Maurice Prud'homme, conseiller municipal à la Ville de St-Jérôme, affirme avoir beaucoup appris en discutant avec les jeunes. Il avoue avoir été réticent au départ, mais que cette attitude s'est vite estompée. Il félicite les jeunes pour leur comportement irréprochable.

2) Le milieu scolaire.

M. Yves Archambault, de la Commission scolaire de St-Jérôme, est très heureux que des propositions concrètes aient pu être mises de l'avant pour "changer le mode d'emploi" et que le symposium ne se résume pas à deux journées de discussion. Il constate qu'un bon nombre d'accords ont été conclus. Il remercie les jeunes d'avoir informé davantage les partenaires socio-économique présents de la perception qu'ils ont de leurs milieux.

M. Daniel Thibodeau, du Cegep de St-Jérôme, mentionne que le Cegep a été très fier d'accueillir le symposium de St-Jérôme. Il trouve la démarche très enrichissante, d'abord parce que les jeunes ont eu la possibilité de rencontrer les "décideurs", et ensuite parce que les partenaires ont pu écouter les revendications des jeunes dans un face-à-face très intéressant. Il remarque que le travail commence vraiment avec le comité de suivi. Il termine en lançant un "Bravo" aux jeunes.

3) Le milieu syndical.

M. Ronald Forbs, représentant la CEQ, souligne l'intérêt certain qu'ils ont eu à participer au symposium. Il mentionne que les syndicats ont pu prendre conscience des problèmes, des solutions, et des limites aux interventions respectives que peuvent faire les différents partenaires. Il observe que du "choc des idées, jaillit la lumière", en ce sens, dit-il, le symposium a été un succès. Il termine en félicitant l'ensemble des participants au symposium, partenaires, jeunes, organisateur, etc.

4) Le milieu patronal.

M. Robert Andrès, de la Compagnie Baron Caoutchouc, est heureux d'avoir participé au symposium. Il affirme être plus sensibilisé au problème du chômage qui touche plus particulièrement les jeunes. Il prévoit que des décisions plus éclairées seront prises par les représentants du milieu patronal, grâce aux informations que ceux-ci auront ramenées suite au symposium, et il observe qu'une tendance aux changements se dessine nettement. Il part convaincu que beaucoup de choses positives vont émerger du symposium.

5) Les jeunes.

M. Pierre Lafleur, représentant des jeunes, croit que le symposium a été une réussite complète. Ceci a été observé par la participation active des intervenants, ainsi que par le sérieux et la volonté qu'ils ont démontrés.

Les jeunes affirment qu'ils ont vécu une expérience constructive et intéressante. Ils considèrent qu'il ont fait un grand pas vers l'avant en ce qui concerne la connaissance, la recherche et l'acceptation de solutions en regard de la problématique de l'emploi dans la région.

D. CLOTURE DU SYMPOSIUM PAR M. GHYSLAIN LABONTE

"Le symposium auquel nous venons d'assister est le résultat de trois mois d'efforts. Il s'y est vécu beaucoup d'appréhension et d'incertitude quant à son acceptation et sa réussite.

Je crois que les deux jours où s'est déroulé le symposium ont servi à créer un rapprochement, à s'entendre sur certains principes et même à accepter des propositions concrètes de redressement face à la situation grave que vivent les jeunes dans une société où le chômage chronique devient dangereux à long terme.

Pour réaliser le symposium, une consultation a été faite auprès d'intervenants du milieu-jeunesse pour voir dans quelle mesure cette nouvelle formule serait bien perçue.

Et c'est là que l'aspect local de l'événement prend toute son importance. Malgré les difficultés qu'ont éprouvés, au départ, les participants, à situer leur attention sur l'aspect local, chacun étant plus familier avec les projets d'envergure régionale, sinon nationale, ils se sont rapidement rendus compte du potentiel du projet.

Ainsi, dès que les gens ont saisi que le symposium était fait pour eux, que l'impact était local, et que c'étaient des décideurs locaux qui intervenaient, je remarquais que les gens s'appropriaient la démarche."

M. Ghyslain Labonté poursuit son allocution en expliquant brièvement les étapes de réalisation du symposium de St-Jérôme, il fait une description des mandats des comités consultatif et organisateur et termine par un inventaire détaillé des collaborations sans lesquelles le symposium n'aurait pu avoir lieu.

"J'aimerais féliciter tous les participants et remercier tous les observateurs d'avoir encouragé et mis du temps dans cette démarche, ceci dans l'espoir que les jeunes puissent arriver à s'intégrer

dans le monde des adultes, et d'y trouver leur place.

Merci à tous."

GHYSLAIN LABONTE
Responsable régional du Secrétariat à la Jeunesse de St-Jérôme
Coordonnateur du symposium de St-Jérôme
222 St-Georges
St-Jérôme, Québec
514-438-1244

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS DU SYMPOSIUM

LISTE DES PARTICIPANTS AU SYMPOSIUM

LES JEUNES

Les jeunes suivants ont participé à l'ensemble de la démarche:

Pierre LAFLEUR
Andrée NANTEL
Serge LABROSSE
Andrée FORGET
Josée LAFORTUNE
Chantal CHARRON
Sylvie FORTIER
Manon GOUDREAU
Mario BOIVIN
François BEAUDOIN
Sylvie BEAUDOIN
Guy FORGET
Jocelyn LEGARE
Nathalie LANGLOIS
Hélène LANGLOIS
Diane DUVAL
Chantal GUERIN
Paul BEAUDOIN
Guy PLOUFFE
Carole OUIMET
Carol LEBEL

Les jeunes suivants ont participé à la phase préparatoire, mais n'ont pas participé aux deux jours du symposium:

Noël VILLENEUVE
Steven KLASS
Marc LAUZON
Manon NOLIN
François MIRON
Mario LAPOINTE
Yvan MESSIER
Michèle BOUSQUET
Paul BEAUDOIN
Mario TOUSIGNANT
Chantal BOIVIN
Charles JOBIN
Line DAGENAIS
Paul GROSSET
Sylvain GUILBAULT
Erik PLOURDE

MILIEU MUNICIPAL

Ville de St-Jérôme:

Bernard PARENT, Maire
Pierre VAILLANCOURT, Président du Syndicat des employés de bureau
Herman PROULX, Président du Syndicat des employés manuels
André FILION, Directeur du Service du Personnel
Louis PARENT, Agent d'information
Maurice PRUD'HOMME, Conseiller municipal et Responsable des Relations de travail
Normand VERVILLE, Directeur général adjoint

Ville de St-Antoine:

Jean-Paul HOGUE, Maire

Ville de Bellefeuille:

Raymond PILON, Maire (était impliqué dans la démarche, mais absent au symposium)

Ville de Lafontaine:

Raymond LAROCHE, Maire (était impliqué dans la démarche, mais absent au symposium)

MILIEU SCOLAIRE

Raymond CYR, Président de la Commission scolaire de St-Jérôme
Yves ARCHAMBAULT, Directeur général de la Commission scolaire de St-Jérôme
Jean CANAC-MARQUIS, Directeur général du Service de l'éducation aux adultes, Commission scolaire de St-Jérôme

Claude LALONDE, Directeur général du Cegep de St-Jérôme
Daniel THIBODEAU, Directeur administratif du Cegep de St-Jérôme

MILIEU PATRONAL

Les personnes suivantes ont participé à l'ensemble de la démarche:

Robert ANDRES	Cie Baron Caoutchouc
Gilles PERTH	Caisse populaire Ste-Paule
Serge PLOUFFE	" " "
Jacques ROBITAILLE	Corporation de développement économique
Jean-Luc RIOPEL	de St-Jérôme
Daniel BOUTIN	Commission de Formation professionnelle (CFP)
Mireille DORE	" " "
Pierre MATHIEU	Hotel-Dieu de St-Jérôme
André PRIMEAU	Hydro-Québec
André CHARTRAND	Cie de Papier Rolland Inc.
Richard LAVIGNE	Luxorama Ltée
André REED	S.I.D.A.C. du Grand Carré Inc.

Les personnes suivantes étaient impliquées dans la démarche, mais absentes au symposium:

Guy MEREDITH	Cie Baron Caoutchouc
François VENNE	S.I.D.A.C. du Grand Carré Inc.
Jacques OUIMET	Caisse populaire de St-Jérôme
Jean-Pierre TREMBLAY	" " "
André ROCHON	Caisse populaire de St-Antoine
Alain LEPAGE	" " "
Réal DELORME	
Jacques REGIMBALD	Caisse populaire de Ste-Marcelle
Marcel LACHANCE	Cable Phillips Ltée
Michel GODON	Désormaux S. Inc.
Yves RAYMOND	Imprimerie Les Compagnons
Fernand CASAVANT	Laiterie Casavant

Michel KOMINICK	La Poterie Laurentienne Inc.
Edgar DESJARDINS	Produits de métal Vulcain Inc.
Guy MICHAUD	Bell Canada
Rolland GODARD	Pétronor
Alain PILON	Les métaux Feral Inc.
Daniel LECOUEDIC	York Dir. Berg Warner (Canada) Ltée
Jean-Pierre CHAMPAGNE	Phillips Electronique

MILIEU SYNDICAL

Les personnes suivantes ont participé à l'ensemble de la démarche:

Marie DUPRAS	Conseil Central des Laurentides (CSN)
Yvon Perrier	" " "
Ronald FORBS	Syndicat des enseignants de St-Jérôme (CEQ)
Robert RIOUX	Syndicat des employés de soutien de la Commission scolaire de St-Jérôme
Gaétan MALTAIS	Syndicat des travailleurs unis du caoutchouc (Cie Baron Caoutchouc)
Serge FORGET	Syndicat de la Cie de Papier Rolland
André FORGET	" " "

Les personnes suivantes étaient impliquées dans la démarche, mais absentes au symposium:

Yvon LAPOINTE	Syndicat des travailleurs unis du caoutchouc (Cie Waterville)
André BINETTE	Syndicat de la Cie de Papier Rolland

ANNEXE II

REVUE DE PRESSE

Un symposium pour les jeunes de la région

Sous le thème "Changeons le mode d'emploi", le Secrétariat à la jeunesse du Québec organise un symposium sur les jeunes et l'emploi les 14 et 15 mai prochains.

Pour concrétiser ce projet, le Secrétariat a mis sur pied un comité organisateur formé de huit personnes: Ghyslain Labonté, responsable régional; Claire Martel, agent de liaison; Pierre Kimpton, responsable de la logistique, Louise Hamel, responsable des communications ainsi que Eloi Bilodeau, Daniel Moreau et Hildburg Beenken Barkany, responsables de la formation des jeunes. Un(e) responsable des relations avec les partenaires se joindra bientôt à l'équipe.

Plus de 450 appels téléphoniques ont été effectués par les animateurs afin de rejoindre personnellement les jeunes d'ici. Des 53 jeunes qui se sont inscrits, 45 ont été retenus.

Du 11 mars au 9 mai 1985, les jeunes assisteront à dix-huit sessions de formation. Technologie et emploi, vie socio-économique, formation et apprentissage, outils de négociation, aménagement du temps de travail, stratégies d'accès au marché du travail ainsi que économie régionale sont les thèmes abordés en session de formation.

Après l'étude de chaque thème, les jeunes prépareront une série de propositions d'actions qui seront soumises aux partenaires socio-économiques.

Pendant la phase préparatoire au symposium, les partenaires socio-économiques seront également invités à élaborer des propositions d'actions visant à favoriser l'accès des jeunes à l'emploi. Le responsable des relations avec les partenaires devra assurer le bon fonctionnement de leur démarche.

Les partenaires impliqués seront des représentants des milieux scolaires, municipaux, syndicaux et patronaux. Le symposium s'adresse à toute la population de St-Jérôme, St-Antoine, Bellefeuille et Lafontaine.

LE MIRABEL, LE MARDI 12 MARS '85

"Changeons le mode d'emploi"

Sous le thème "Changeons le mode d'emploi", le Secrétariat à la jeunesse du Québec organise un symposium sur les jeunes et l'emploi les 14 et 15 mai prochains.

Pour concrétiser ce projet, le Secrétariat a mis sur pied un comité organisateur formé de huit personnes: Ghyslain Labonté, responsable régional; Claire Martel, agent de liaison; Pierre Kimpton, responsable de la logistique; Louise Hamel, responsable des communications ainsi que Eloi Bilodeau, Daniel Moreau et Hildburg Beenken Barkany, responsables de la formation des jeunes. Un(e) responsable des relations avec les partenaires se joindra bientôt à l'équipe.

Plus de 450 appels téléphoniques ont été effectués par les animateurs afin de rejoindre personnellement les jeunes d'ici. Des 53 jeunes qui se sont inscrits, 45 ont été retenus.

Du 11 mars au 9 mai 1985, les jeunes assisteront à dix-huit sessions de formation. Technologie et emploi, vie socio-économique, formation et apprentissage, outils de négociation, aménagement du temps de travail, stratégies d'accès au marché du travail ainsi que économie régionale sont les thèmes abordés en session de formation.

Après l'étude de chaque thème, les jeunes prépareront une série de propositions d'actions qui seront soumises aux partenaires socio-économiques.

Pendant la phase préparatoire au symposium, les partenaires socio-économiques seront également invités à élaborer des propositions d'actions visant à favoriser l'accès des jeunes à l'emploi.

L'AVENIR DU NORD, LE MARDI 12 MARS '85

Symposium sur les jeunes et l'emploi à St-Jérôme

par Yolande Brasset

Sous le thème "Changeons le mode d'emploi", un important symposium sur les jeunes et l'emploi se déroulera à Saint-Jérôme les 14 et 15 mai prochains.

Organisé par le Secrétariat à la jeunesse, les jeunes de 16 à 24 ans du grand Saint-Jérôme, les représentants du monde municipal, scolaire, syndical et patronal seront invités à cette importante manifestation. Plus de 200 personnes sont attendues explique Ghislain Labonté, responsable régional du Secrétariat à la jeunesse. Les participants se pencheront sur la situation des jeunes en 1985 et surtout sur les moyens à mettre de l'avant pour faciliter l'intégration des jeunes au monde du travail.

Un comité régional a été formé pour préparer ce symposium de mai prochain. Pour suivre ces sessions, ils recevront une allocation de $25 par semaine pour défrayer leurs dépenses.

L'ÉCHO DU NORD, LE MERCREDI 13 MARS '85

Symposium sur l'emploi et les jeunes

Chômeurs et employeurs chercheront ensemble des solutions

(C.M.) Du choc des idées naissent parfois des solutions et des innovations surprenantes. Donc si on veut créer des emplois pour les 15-24 ans de notre société, que faire sinon asseoir à une table des jeunes et des employeurs, des sans emploi et ceux qui créent du travail?

C'est le parti que veut relever un symposium sur les jeunes et l'emploi, qui se tient à Saint-Jérôme à la mi-mai.

Les jeunes qui y participent plus activement sont au nombre de 35, 20 hommes et 15 femmes, âgés en moyenne de 23 ans. Leur scolarité moyenne est un secondaire 4. Quatre d'entre eux travaillent à temps partiel, huit touchent de l'assurance-chômage et 23 sont bénéficiaires d'aide sociale.

Les employeurs sont parmi les mieux connus du milieu: ils dirigent des entreprises telles que la compagnie Rolland, la Poterie Laurentienne, Waterville, les Autobus Godard, la Caisse Populaire, Baron Caoutchouc, et d'autres. Ou encore ils gèrent des budgets publics: la commission scolaire, le cegep, les municipalités, ou les services gouvernementaux.

Ils se réuniront les 14 et 15 pour discuter de propositions que visent deux objectifs: créer de l'emploi d'abord, puis également favoriser l'accès des jeunes au marché du travail.

Pour l'année de la jeunesse

Les symposiums sur les jeunes et l'emploi existent parce que le gouvernement du Québec les a créés. C'est René Lévesque lui-même, alors qu'il était ministre responsable du secrétariat à la jeunesse, qui a annoncé à la fin de 1984 une série de 11 symposiums du genre tenus dans onze capitales régionales du Québec. Celui de Saint-Jérôme est le neuvième d'une série qui se termine les 28 et 29 mai avec celui de Montréal.

D'ici la fin d'avril, autant les jeunes que les employeurs, les partenaires socio-économiques, selon le jargon du symposium, travaillent à pondre des propositions qui sont à la fois réalistes et susceptibles de créer de l'emploi pour les jeunes. Parmi les idées déjà avancées: faire mieux connaître les jeunes et leur potentiel, trouver des nouvelles formules de partage de l'emploi (temps partagé, préretraite, congés sans solde, etc.) ou carrément faire des efforts pour embaucher des jeunes au détriment des autres catégories d'âge, de la discrimination positive en termes plus polis.

Ces idées et bien d'autres seront débattues pendant deux jours de discussions à la Sandrière du CEGEP, les mardi et mercredi 14 et 15 mai. Les discussions ont lieu par secteurs, touchant tour-à-tour les PME, le monde municipal, les commerçants et la grande industrie manufacturière. Une plénière viendra clore les discussions.

De plus en plus, il est difficile pour les jeunes de se faire une place sur le marché du travail: Sylvie Beaudoin et Pierre Lalleur sont parmi ceux qui cherchent...

Du choc des idées, nous l'avons dit, les participants espèrent pour sortir des éléments de solution:

"Nous voulons sortir de là avec des engagements de la part des partenaires socio-économiques: on mise beaucoup sur la responsabilité du patronat, des municipalités, des entreprises, des commissions scolaires. On vise à ce qu'ils se sentent concernés par le problème du chômage des jeunes... on veut des solutions locales, des approches concrètes, applicables à court terme: c'est pas des affaires pour dix ans qu'on veut..." de dire le coordonnateur de l'événement, Ghislain Labonté.

Chose certaine, on sent chez les jeunes de grandes attentes: le désir de trouver autre chose comme mode de survie que le bien-être social ou un autre projet de 27 semaines.

Réaliste ou pas, idéaliste ou pas, c'est cette volonté qui les anime: pour reprendre les propos d'un des participants: *"On est ici pour essayer de trouver des propositions concrètes à des partenaires... et par la suite voir à aller plus loin sans que ce ne soit un feu de paille... on est pas là pour seulement 9 semaines.*

Attendez-vous à nous voir pour au moins une couple d'années."

LE MIRABEL,

LE MARDI 9 AVRIL 85

Pour permettre l'accès au travail aux jeunes il faut: "Changer le mode d'emploi"

L'AVENIR DU NORD,
LE MARDI 9 AVRIL '85

Une série de onze symposiums, traitant de l'accès au monde du travail pour les jeunes, est d'ores et déjà en marche. Mis de l'avant par le Secrétariat à la Jeunesse, un de ces symposiums sera tenu les 14 et 15 mai prochains, au Cégep de Saint-Jérôme.

par Luc Proulx

Or donc l'objectif de ces symposiums est d'augmenter l'accessibilité au monde du travail pour les jeunes, ou encore de définir des moyens nouveaux de créer de l'emploi, pour les moins de trente ans.

Lors du symposium qui sera tenu à Saint-Jérôme, à la cendrière du Cégep les 14 et 15 mai, l'implication du milieu se définira comme suit: cinq (5) sièges seront occupés par des jeunes, soit de 15 à 24 ans, tandis que les secteurs municipal, scolaire, syndical et patronal occuperont chacuns trois (3) sièges.

Aussi, dans chacun des symposiums, une quarantaine de jeunes sont appelés à formuler des propositions, afin d'aider les sans-emploi, ou encore les jeunes occupant des sous-emplois.

Il est également à souligner que chacuns des symposiums se doit de prendre les couleurs locales, et il est à noter que le choix de Saint-Jérôme comme chef-lieu dans Laurentides/Lanaudière, tient du rôle de capitale régionale de la ville. Il est aussi à noter que les maires des quatres municipalités du Grand Saint-Jérôme seront sur les lieux.

Donc, de cette initiative devraient découler des propositions que l'on souhaite réalistes, et applicables tant à court, qu'à moyen et à long termes. Parmi ces propositions, il est à mentionner que les congés sans solde et le temps partagé, lesquels permettrait une plus grande accessibilité aux jeunes en milieu de travail, ont fait l'objet de propositions, de même qu'une plus grande accessibilité à l'information sur les offres de travail, ou les possibilités de créer son propre emploi pour les jeunes.

Quelques-uns des principaux intervenants du symposium "Changeons le mode d'emploi", nommément: Sylvie Beaudoin, Pierre Lafleur, Ghyslain Labonté, Hildburg Barkany et Bernard Durand.

L'ÉCHO DU NORD, LE MERCREDI 10 AVRIL '85

"Changeons le mode d'emploi"

Pour faire plus de place aux jeunes sur le marché du travail

par Yolande Brasset

Les statistiques le démontrent bien: il n'y a pas de place actuellement pour les jeunes sur le marché du travail et, le taux de chômage est très élevé au pays, il est doublement plus important chez les moins de 30 ans...

L'heure est donc venue de "changer le mode d'emploi" et de faire de la place aux jeunes pour que eux aussi puissent avoir leur chance dans la vie. Cela nécessite cependant des changements en profondeur dans la société. Un bouleversement des valeurs traditionnelles, un changement d'habitudes de vie. Les syndicats accepteront-ils que leurs membres fassent moins de temps supplémentaire pour faire de la place aux jeunes? Les employeurs voudront-ils favoriser la retraite des plus âgés sans trop les pénaliser, pour faire entrer des jeunes dans leurs boîtes? Les employés voudront-ils envisager le travail à temps partagé ou toute autre solution semblable pour aider la génération qui suit? "Il s'agit en pratique de mieux répartir le gâteau pour que tous puissent en profiter" explique Ghislain Labonté responsable du Secrétariat à la jeunesse pour la région des Laurentides.

Ces jeunes se préparent actuellement pour le symposium de mai prochain.

Symposium régional

D'ici la fin mai, le Secrétariat à la jeunesse tiendra à travers le Québec 11 symposiums sur le thème "Changeons le mode d'emploi". Dans les Laurentides la rencontre se fera les 14 et 15 mai au collège de Saint-Jérôme.

Il s'agit d'un symposium local qui vise les entrepreneurs, les syndicats, le monde scolaire des municipalités de Bellefeuille, Saint-Antoine, Lafontaine et Saint-Jérôme. D'ici la tenue de ces deux journées, une réflexion se fera autant chez les jeunes, que dans les organismes publics, para-publics, les employeurs, les syndicats. Tous sont sensibilisés à ce "fléau national" et tous sont invités à présenter des solutions lors du symposium.

Une trentaine de jeunes du grand Saint-Jérôme suivent à raison de 20 heures semaine une formation particulière. Ils prennent contact avec le milieu du travail, rencontrent les employeurs discutent avec eux et apprennent peu à peu ce qu'est le monde du travail. Une responsable est d'autre part chargée de rencontrer le milieu scolaire et socio-économique qui est sous la responsabilité de Hildburg Barkany, Bernard Durant s'occupe du secteur syndical et municipal.

Cette préparation au symposium est une grande première pour les jeunes qui se disent très satisfaits de l'expérience. "On veut donner des propositions concrètes aux employeurs pour pouvoir notre place sur le marché du travail" déclare Pierre La... "C'est une démarche groupe qui nous fait naître le réalité économique de la région et fait prendre conscience d'un tas d'industries existent et qu'on ne naissait pas" co... Sylvie Beaudoin deux jeunes suivent programme offert jeunes pour se pr... au Symposium présenter des propositions concrètes

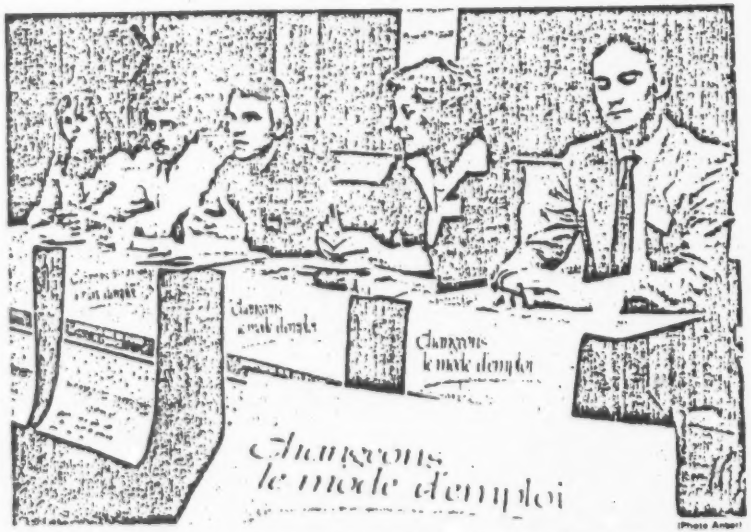

(Photo Ambert)

Quelques-unes des nombreuses personnes qui travaillent à la préparation du Symposium sur les jeunes dont le thème sera "Changeons le mode d'emploi". On reconnaît dans l'ordre Sylvie Beaudoin, Pierre Lafleur, Ghislain Labonté, Hildburg Barkany et Bernard Durant.

page

Le défi des jeunes d'aujourd'hui

Avoir sa chance pour prendre de l'expérience

par Yolande Brasset

Tout ce que les jeunes de moins de 30 ans veulent, c'est avoir la chance de prendre de l'expérience et se faire connaître. Ils reprochent aux employeurs de les rejeter du revers de la main justement parce qu'ils n'ont pas d'expérience.

"Comment veux tu que l'on prenne de l'expérience si les employeurs n'acceptent pas de nous donner une première chance" demandent Diane Duval, Pierre Lafleur, André Nantel, Guy Forget et Jocelyn Légaré qui poursuivent présentement leur réflexion sur la situation des jeunes par rapport au travail. Ils se préparent fébrilement en vue du symposium sur les jeunes et l'emploi qui se déroulera à Saint-Jérôme les 14 et 15 mai prochains.

Les solutions pour "Changer le mode d'emploi" et ouvrir le marché du travail aux moins de 30 ans seront discutées au symposium. En attendant ces jeunes tentent d'élaborer des idées nouvelles, discutent avec des employeurs et d'autres jeunes de leur âge pour améliorer leur condition de vie à eux mais aussi celle de tous les jeunes de leur âge qui n'ont pas encore eu leur chance. La question: comment avoir un job quand tu es diplômé et que tu n'as pas d'expérience. "C'est toujours la même chose les employeurs nous disent mais tu n'a pas d'expérience." La solution pour ces jeunes, c'est d'amener les employeurs à prévoir une période de formation lorsqu'ils embauchent des jeunes. C'est aussi de forcer la société à reconnaître les stages en milieu de travail comme étant des acquis pour les jeunes. Cette question sera certainement discuté au symposium.

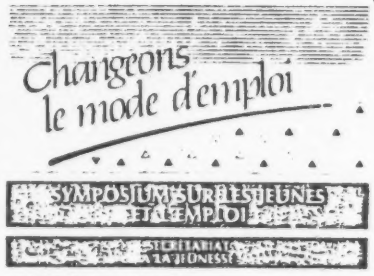

L'image des jeunes n'est pas toujours très positive. S'il est vrai que certains ne veulent pas travailler et ont complètement decroché du système, la majorité y croit encore à la condition qu'on y apporte des changements profonds. "Avant un travailleur entrait à la Rolland à 20 ans et en ressortait à 65 ans, s'il arrivait à se rendre jusque là. Aujourd'hui, on ne voit plus les choses de la même façon. On sait très bien qu'on ne gardera pas la même job toute sa vie" constatent ces jeunes Jérômiens.

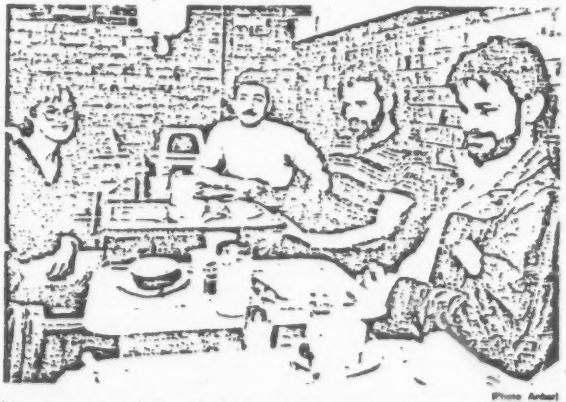

Photo Arbert

Diane Duval, Pierre Lafleur, André Nantel et Guy Forget se préparent en vue du symposium de mai sur les jeunes et l'emploi.

L'ÉCHO DU NORD, LE MERCREDI 17 AVRIL '85

Les jeunes manquent d'information sur le marché du travail

par Yolande Brasset

Il ne suffit pas de faire des voeux pieux ou de faire preuve d'une bonne volonté pour avoir sa place sur le marché du travail. Il faut avant tout être informé de ce qui se passe, des changements qui se produisent, des ouvertures qui se présentent.

Les jeunes ne sont pas informés du monde du travail et c'est un handicap grave qu'il faut absolument combler pour avoir une place dans le monde.

C'est du moins ce qui se dégage des discussions et de la réflexion que poursuivent actuellement les jeunes impliqués dans la préparation du Symposium sur les jeunes et l'emploi qui se déroulera au collège de Saint-Jérôme les 14 et 15 mai prochain sous le thème "Changeons le mode d'emploi".

Depuis plus d'un mois maintenant, ces jeunes se réunissent une vingtaine d'heures par semaine pour s'informer puis réfléchir sur les façons de changer le mode d'emploi afin de trouver du travail pour les moins de 30 ans. La réflexion s'est concentrée dans quatre grands secteurs: le monde municipal, le scolaire, le secteur syndical et le patronat. Partout la même constatation des jeunes "on manque d'information, on ne sait pas ce qui se passe". On en est maintenant à la période de préparation des propositions qui seront amenées par les jeunes au symposium. Dans le secteur syndical, les propositions aborderont le travail à temps partagé, les heures supplémentaires qui pourraient être faites par d'autres travailleurs, les congés parentaux et la retraite anticipée. L'objectif faire de la place aux jeunes tout en ne privant pas les plus âgées de leur gagne-pain. Du côté du patronat, les points abordés sont sensiblement les mêmes: travail à temps partagé, temps supplémentaire, etc. Tout ce qui touche l'organisation du travail sous contrôle de l'employeur. Dans le monde municipal et scolaire, les jeunes se disent mal informés de ce qui se passe. Ils constatent le très peu d'ouverture du secteur municipal pour de nouveaux emplois. Même problème dans le monde scolaire. Ils souhaitent mieux connaître les cours qui s'offrent à eux et surtout que ces cours soient adaptés au monde du travail.

Au symposium, les propositions des jeunes devraient être claires et précises afin d'en arriver avec des propositions concrètes pour changer le mode d'emploi qui actuellement ne favorise pas l'arrivée de jeunes sur le marché du travail.

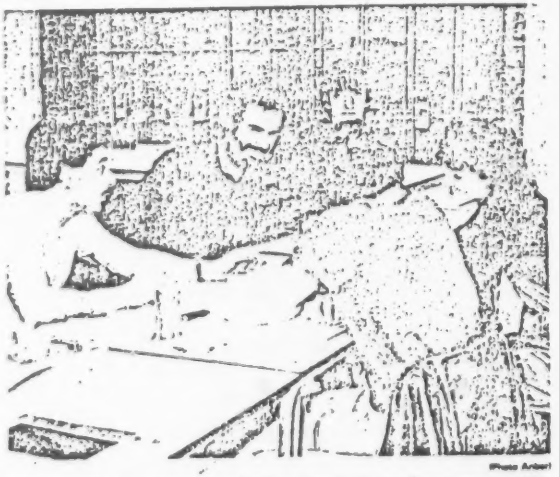

Photo Arbour

Sous le thème "Changeons le mode d'emploi", les jeunes se préparent au symposium du 14 et 15 mai prochains.

L'ÉCHO DU NORD, LE MERCREDI 24 AVRIL '85

"Changeons le mode d'emploi"

Le symposium se prépare

Comme on le sait déjà, jeunes et dirigeants d'entreprise s'assoieront à la même table lors d'un symposium, les 14 et 15 mai prochains, afin de définir la situation de l'embauche pour les moins de trente ans, et les améliorations à y apporter. Aussi tous s'y préparent, et, la semaine dernière, M. Michel Kominik de Poterie Laurentienne nous traçait un portrait de la perception de la partie patronale à ce symposium.

par Luc Proulx

Poterie Laurentienne est fort bien placée pour faire étalage de la situation de l'emploi chez les jeunes de la région, puisque, d'une part, l'entreprise jérômienne faisait passer son personnel de 60 à 266 employés au cours de l'année dernière, créant ainsi pas moins de 33% des emplois régionaux. Aussi Poterie Laurentienne se signale du fait que la moyenne d'âge de ses employés se situe entre 28 et 30 ans.

Donc pour M. Kominik, il n'y a pas de solution miracle... Il faut créer de l'emploi, et pour créer de l'emploi, il faut prendre de l'expansion.

Des 18 entreprises à constituer le comité délégué au symposium, tous travaillent avec intérêt à la constitution de propositions pour le symposium, et déjà l'on s'est affairés à définir les plus importantes avenues d'emploi pour l'avenir. Ainsi l'on a défini les secteurs où l'emploi était rare, tout comme ceux où il est difficile de trouver le personnel qualifié.

Donc la partie patronale semble en bonne route pour produire ses recommandations au symposium, tout comme les jeunes d'ailleurs, et il est à savoir que c'est jeudi de cette semaine, que tous se réuniront, afin de procéder au dépôt de ces recommandations, à l'hôtel de ville de Saint-Jérôme, dernière étape avant la rencontre au sommet des 14 et 15 mai prochains.

L'AVENIR DU NORD.
LE MARDI 30 AVRIL '85

La meilleure façon d'aider les jeunes c'est de créer des jobs

par Yolande Brasset

"La meilleure façon pour une entreprise d'aider les jeunes c'est de faire preuve de dynamisme, de trouver de nouveaux marchés, d'avoir une bonne politique de marketing, ce qui leur permettra de prendre de l'expansion et de créer des jobs".

C'est M. Michel Kominik, l'un des patrons à la Poterie Laurentienne, qui a son siège social à Saint-Jérôme, qui parle de cette façon. Ce dernier rencontrait, la semaine dernière les journalistes de la presse régionale pour faire le point sur le Symposium sur les jeunes et l'emploi, qui se déroulera les 14 et 15 mai prochains.

M. Kominik a accepté de participer à un groupe de travail réunissant 18 employeurs du grand Saint-Jérôme qui se préoccupent de la situation des jeunes d'aujourd'hui et des difficultés qu'ils éprouventà se trouver du travail. Tout en admettant qu'il n'est pas facile pour un jeune de 20 ans de se trouver du travail, M. Kominik croit beaucoup plus au dynamisme des entreprise qu'à de nouvelles formules comme le temps partagé, la retraite anticipée qui nécessitent des coûts supplémentaires aux employeurs. La concurrence étant féroce, les employeurs se doivent de demeurer concurrentiels sur les marchés et garder les prix les plus bas possible. "Il faut donc limiter les coûts de production et des solutions plus coûteuses ne retiendront certainement pas l'avis des employeurs" estime M. Kominik.

Prenant en exemple l'entreprise qu'il dirige avec son père, Michel Kominik est lui-même un jeune, il n'a que 28 ans. L'âge moyen des employés dans la boîte varie entre 28 et 30 ans. C'est une entreprise qui a offert beaucoup de débouchés pour les jeunes ces dernières années grâce à l'expansion qu'elle a pu prendre en ouvrant de nouveaux marchés. L'an dernier le nombre d'emplois est passé de 60 à 266 et pour chaque emploi, il y a au moins 10 postulants. La clientèle ne manque pas. Là où il y a rareté, c'est dans le recrutement des ouvriers spécialisés. Sur ce point M. Kominik estime que le monde de l'éducation devrait plus tenir compte des besoins du monde du travail lorsqu'il s'agit de formation des étudiants.

En conclusion M. Kominik, estime que le symposium apportera des choses positives, qu'il y a de véritables problèmes pour les jeunes qui arrivent sur le marché du travail. "Que ça ne sera pas facile de changer les choses et que ça risque d'être long!"

M. Michel Kominik de la poterie Laurentienne.

— Michel Kominik

L'ÉCHO DU NORD.
LE MERCREDI 1er MAI '85

le symposium sur les jeunes et l'emploi

par Yolande Brasset

Tout est prêt pour le Symposium sur les jeunes et l'emploi qui se déroulera les 14 et 15 mai au local la Sandrière du collège de Saint-Jérôme.

Mardi de la semaine dernière, le maire de Saint-Jérôme, M. Bernard Parent, recevait à l'hôtel de ville les représentants des employeurs, du monde scolaire, des syndicats, des municipalités du Grand Saint-Jérôme, et des jeunes.

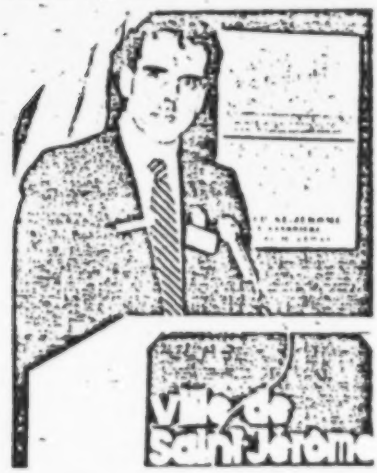

Raymond Hade aimera le symposium sur les jeunes et l'emploi qui se déroulera les 14 et 15 mai au collège de Saint-Jérôme.

(Photos Action)
Jocelyn Légaré et Chantale Guérin, deux jeunes qui ont travaillé fort en vue du symposium sur les jeunes et l'emploi.

Au cours de cette réception, les principaux partenaires au colloque, dont le thème sera «Changeons le mode d'emploi», ont fait le dépôt des propositions qu'ils entendent défendre pendant ces deux journées de réflexion. Ce dépôt n'aura été que symbolique puisque les participants, que ce soit les jeunes, les syndicats, les employeurs ou les représentants du monde de l'Éducation, gardent secrètes leurs propositions jusqu'au colloque.

Plus qu'une cinquantaine de personnes participent à la réception qui aura été une occasion pour les différents partenaires d'échanger sur des sujets qui leur tiennent à coeur. Depuis de nombreuses semaines, les participants au colloque se rencontrent régulièrement et ont élaboré des modes d'emploi qui visent à changer les structures pour faire plus de place aux jeunes sur le marché du travail.

C'est donc un rendez-vous à ne pas manquer les 14 et 15 mai. Deux journées de réflexion sur les jeunes et le marché du travail. Le symposium est ouvert au grand public.

L'ÉCHO DU NORD - LE MERCREDI 8 MAI '85

Commission scolaire Saint-Jérôme

Treize recommandations concernant le symposium

par Claude Lamarche

Le conseil des commissaires de la Commission scolaire Saint-Jérôme a adopté une série de 13 recommandations (propositions d'action) qui devraient être discutées lors du symposium des jeunes qui aura lieu à Saint-Jérôme les 14 et 15 mai.

Ces propositions d'action visent principalement à faciliter l'accès au travail des jeunes. Dans ce sens, il a été adopté que le réseau scolaire, pour le niveau secondaire, se dote d'une ressource afin d'aider les jeunes à intégrer le marché du travail.

La commission propose pour sa part de maintenir sur les listes de personnel temporaire (soutien manuel et technique) 20% de jeunes et d'accorder la priorité à l'engagement des jeunes dans le même proportion. La même politique pourrait s'appliquer pour les listes de suppléants, pour les enseignants et les professionnels non-enseignants.

On recommande de favoriser une fois sur cinq l'engagement d'un jeune.

On propose également de mettre à la disposition des jeunes entrepreneurs et des coopératives, des ressources de formation et d'animation susceptibles de les aider à réaliser leurs objectifs.

Une autre proposition est à l'effet de mettre sur pied un centre local d'accueil et de référence afin de rendre davantage visibles les services actuels. Les commissaires recommandent également de maintenir un centre de jour à l'intention des décrocheurs.

La commission scolaire favorise également une politique d'information pour favoriser l'intégration des jeunes filles dans des formations conduisant à des métiers ou des professions non traditionnels.

Les commissaires se sont également entendus pour revendiquer un soutien financier pour les finissants, jeunes et adultes, au niveau du secondaire. Il semble que plusieurs étudiants éprouvent

- L'AVENIR DU NORD -

Changeons le mode d'emploi

Le symposium c'est aujourd'hui et demain

(L.P.)- C'est mardi et mercredi de cette semaine, les 14 et 15 mai, qu'est tenu au Cégep de Saint-Jérôme, le symposium sur la qualité de l'emploi chez les jeunes, lequel s'intitule "changeons le mode d'emploi".

Comme on le sait, ce forum populaire qui réunit des jeunes, ainsi que des gens de tous les milieux créant de l'emploi, se veut une étude et une réflexion sur l'emploi pour les jeunes, et se devrait de débloquer sur des recommandations, susceptibles d'en améliorer la qualité.

Donc deux journées de travail sont d'ores et déjà en cours, et il sera à suivre le reportage des recommandations, à compter de mardi prochain, dans l'Avenir du Nord.

LE MARDI 14 MAI '85

- Symposium sur les jeunes et l'emploi

DEUX JOURS DE NÉGOCIATIONS INTENSES et le plus important reste à faire

Page 11

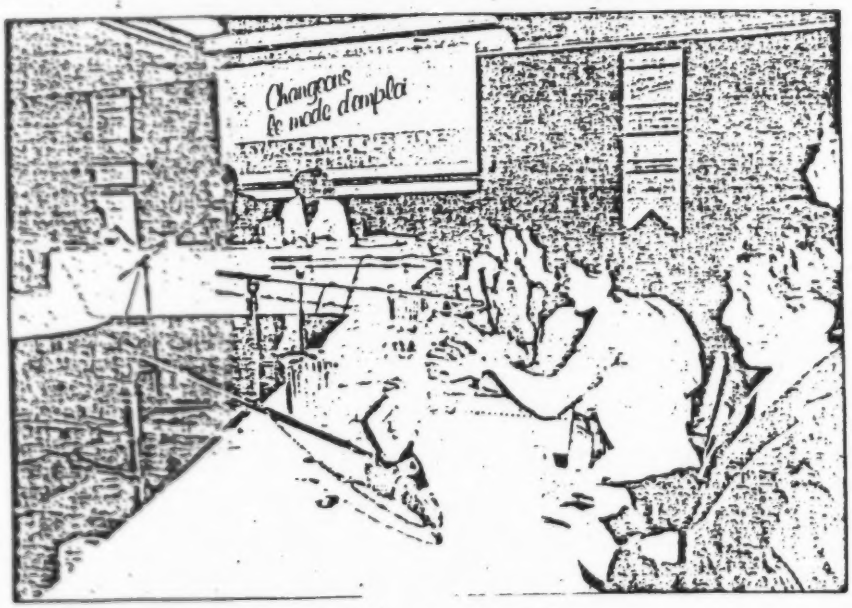

LE MARDI 21 MAI '85

Les jeunes et l'emploi

Le symposium est passé et un comité suivra

C'est sur deux jours, soit mardi et mercredi de la semaine dernière, qu'avait lieu à Saint-Jérôme le symposium sur les conditions d'emploi pour les jeunes. Aussi, il appert que les jeunes aient trouvé une oreille attentive auprès des partenaires socio-économiques mis en présence, et également que le symposium survivra au-delà de ces deux journées de négociations, alors qu'un comité de suivi a été mis sur pied.

par Luc Proulx

S'adressant d'abord aux gens du milieu de l'administration municipale, les jeunes ont d'abord demandé aux élus de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises, afin de créer de nouveaux emplois. A ce chapitre, il ressort que la ville de Saint-Jérôme, à titre d'employeur soit prête à consentir certains efforts pour embaucher le plus possible de jeunes.

Du milieu scolaire, les jeunes ont ensuite demandé un meilleur service en ce qui a trait à la formation académique, de même qu'un service amélioré au chapitre de l'orientation. Aussi, il appert que la Commission scolaire de même que l'administration du cégep aient fort bien réagit à ces requêtes.

En ce qui concerne les pourparlers entre les jeunes et le patronat, le manque de dialogue et de communication entre ceux-ci s'est manifesté. Cependant, là aussi les deux parties en sont tout de même arrivées à une entente sur quelques points.

C'est finalement avec les représentants du milieu syndical que les jeunes se sont le mieux entendu, en revendicant cette fois au chapitre de la réduction de la semaine de travail, le temps partagé, la retraite anticipée, et l'abolition du double emploi.

Donc deux journées de négociations intenses qui ont débouchée sur la formation d'un comité de neuf personnes, soit cinq jeunes et quatre autres représentants du milieu, lequel est chargé du suivi des recommandations émises lors du symposium.

Finalement, il est à souligner que quelque 200 personnes prenaient part au symposium, et que les résultats obtenus permettent une attitude optimiste quant aux résultats, à court et long termes.

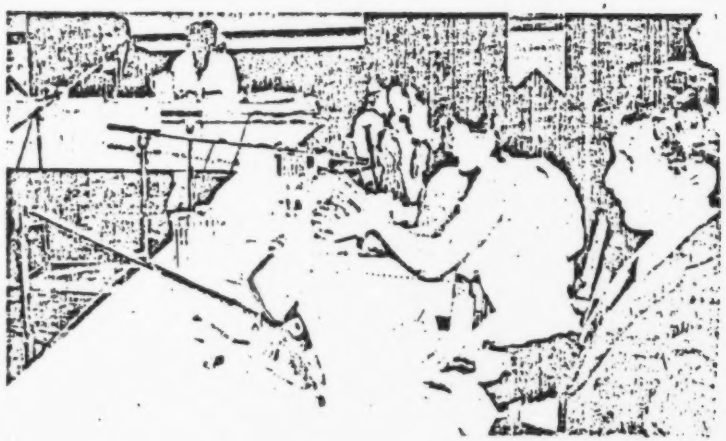

L'AVENIR DU NORD,
LE MARDI 21 MAI 1985

Changeons le mode d'emploi

Une grande ouverture d'esprit

C'est mercredi le 15 mai que se clôturaient les deux jours du symposium de St-Jérôme sur les jeunes et l'emploi. Plus de deux cents personnes ont assisté aux négociations entre les jeunes et les partenaires socio-économiques.

Pendant deux jours, les jeunes ont discuté avec les représentants des milieux concernés de la problématique de l'emploi chez les jeunes. Pour la première fois, les jeunes avaient l'occasion de se faire entendre des partenaires présents et d'envisager des solutions concrètes et réalisables à court et moyen terme.

En premier lieu, les jeunes ont invité les représentants des municipalités de St-Jérôme et de St-Antoine à favoriser la création d'emplois en encourageant l'implantation de nouvelles entreprises. De plus, la Ville de St-Jérôme, en tant qu'employeur, s'est engagée à faire une meilleure place aux jeunes au sein de son personnel. Les deux municipalités ont également manifesté une grande ouverture à favoriser et à soutenir les initiatives des jeunes.

(suite à la page 16)

Les demandes que les jeunes ont adressées au milieu scolaire concernaient la formation académique, l'information et l'orientation professionnelles, la formation à la recherche d'emploi ainsi que les stages en milieu de travail. La Commission scolaire et le C.E.G.E.P. ont également manifesté un intérêt particulier sur les questions de formation préparatoire à l'emploi. Leurs engagements visent à donner aux jeunes de meilleurs services d'information, d'orientation et de référence.

Avec le patronat, les jeunes ont discuté du mode d'embauche, de l'entrepreneurship, de parrainage et de formation plus adaptée aux besoins des entreprises. Les discussions ont permis aux partenaires impliqués de constater qu'un rapprochement et qu'un dialogue s'imposent entre eux. Globalement, la majorité des propositions soumises ont fait l'objet d'accord entre les parties.

A la table jeunes/syndicats, un consensus presque total s'est établi sur la nécessité d'apporter des modifications au mode d'emploi qui prévaut actuellement. Les ententes touchaient la réduction de la semaine de travail, le temps partagé, la retraite anticipée et l'abolition du double-emploi.

Au terme de deux jours de négociations intenses, jeunes et partenaires ont déclaré que le plus important reste à faire. A cet effet, un comité de suivi composé d'un noyau ferme de cinq jeunes a été constitué. A ce noyau, ce sont jointes sept personnes issues des quatres milieux présents qui agiront comme personnes ressources auprès des jeunes. Le mandat précis du comité de suivi sera déterminé lors de la première réunion, prévue pour la fin mai.

Le symposium a donné l'occasion aux jeunes de gérer eux-mêmes le processus de leur intégration au marché du travail. L'organisation de ces pourparlers a permis, d'une part, une réflexion sur les conditions de vie des jeunes et, d'autre part, a favorisé la responsabilisation des agents socio-économiques face aux problèmes d'emploi. Il est donc urgent de mettre en place des mesures spécifiques conduisant à l'insertion des jeunes au marché du travail. Comme l'a bien dit M. Ghyslain Labonté, coordonnateur du symposium, "le véritable symposium, c'est maintenant qu'il débute".

LE MIRABEL,
LE MARDI 21 MAI '85
P. 1 ET 16

L'ÉCHO DU NORD, LE MERCREDI 22 MAI '85, Pp. 1 ET 8

Le symposium sur les jeunes et l'emploi

Échanges honnêtes et sincères entre les jeunes et les partenaires socio-économiques

Au symposium des 14 et 15 mai

Echange honnête et fructueux entre les jeunes et le monde du travail

par Yolande Brasset

Une centaine d'observateurs, une vingtaine de jeunes, des représentants du monde scolaire, municipal, patronal et syndical participaient la semaine dernière à deux journées intenses de discussions sur la façon de "Changer le mode d'emploi" pour faire de la place aux jeunes sur le marché du travail.

(Photo Amiot)

Quelques minutes pour faire le consensus chez les jeunes...

Ce que l'on peut retenir au départ, c'est que les échanges entre les jeunes et leurs partenaires socio-économiques ont été honnêtes, francs et sincères et qu'ils se sont déroulés de façon positive à la satisfaction de tous les participants, même si à certains moments les propos s'exprimaient de façon particulièrement intense. Le tout s'est déroulé à la Sandrière du collège de Saint-Jérôme, sous la direction de l'animateur Raymond Hade qui a su au cours des deux jours garder le contrôle de la situation et résumer les propos de façon claire et précise lorsque ceux-ci semblaient difficiles à comprendre.

D'un côté de la table une vingtaine de jeunes qui ont travaillé pendant neuf semaines à se préparer pour le symposium. Ils ont rencontré les principaux partenaires socio-économique, étudié en profondeur le milieu jérômien. Ils étaient prêts pour cette grande rencontre de deux jours et avaient préparé des propositions concrètes pour changer des choses dans la société. Pendant ces deux journées, ils ont discuté, négocié, argumenté devant... les partenaires qui défilaient groupe après groupe. De l'autres, les partenaires. Le premier matin les élus municipaux de Saint-Jérôme et de Saint-Antoine. La discussion s'amorce bien et se poursuit tout l'avant-midi. En après-midi les jeunes sont toujours là. Cette fois-ci ils rencontrent de l'autre côté de la table les représentants de la Commission scolaire Saint-Jérôme et du cégep. Discussions sur les possibilités d'ouvrir les portes des jeunes mais également pour améliorer la formation et l'information sur les cours offerts aux jeunes. En fin d'après-midi, toujours les jeunes avec cette fois-ci les patrons. Discussions animées, intenses, le ton monte à certaines occasions. Les pourparlers se poursuivent tard en soirée et c'est épuisé, que tout le monde retourne à la maison.

Mercredi matin, ça reprend de plus belle, face aux jeunes, les représentants du monde syndical viennent exprimer ce qu'ils pensent de la situation des jeunes et dire ce qu'ils peuvent faire. En après-midi, les jeunes poursuivent le "marathon" cette fois devant eux les représentants des quatre groupes, la discussion porte sur des propositions qui touchent plus qu'un groupe à la fois.

Le symposium se termine sur le suivi à apporter à ces deux journées "historiques", comment s'assurer que toutes les propositions retenues ne tomberont pas dans l'oubli. Les jeunes veulent de la création d'un comité avec les partenaires, les autres préfèrent laisser le suivi aux jeunes en disant qu'ils sont prêts à collaborer. La discussion se poursuit interminable, intense, on a l'impression que les jeunes se sentent abandonnés mais après un certains temps un comité composé de jeunes et de partenaires est créé. Il aura comme mandat d'assurer le suivi des résolutions mais avant tout, de donner un coup de main aux jeunes pour qu'ils poursuivent cette démarche.

Le symposium se termine par les remerciements d'usage puis le coordonnateur Ghislain Labonté, précise que cette rencontre de deux jours s'est préparée en un temps record, trois mois grâce à la collaboration de tous les intervenants venant de tous les secteurs et le budget de $26,000 n'a même pas été dépensé à 50%. L'avenir maintenant dire ce que chacun dans son milieu retiendra de ce symposium sur les jeunes et l'emploi.

Plus d'une centaine de propositions

Plus d'une centaine ont été déposées et discutées. Elles venaient de tous les milieux. Plusieurs ont été retenues, certaines pourront être mises en applications assez rapidement alors que d'autres se sont avérées pratiquement impossible à réaliser. Il nous est impossible de toutes les énumérer ici. Nous vous présentons toutefois les principales propositions qui ont été retenues.

Monde municipal

* Le monde municipal s'engage à promouvoir l'établissement de l'âge de la pré retraite, maintenir les critères d'emploi d'embauche au minimum pour permettre l'accès aux jeunes se pencher sur la possibilité d'offrir le travail à temps partagé.
* Saint-Jérôme s'engage à embaucher des jeunes pour l'entretien et l'animation de ses parcs et offrir des possibilités de travail aux jeunes au même titre que les autres groupes de la société.
* Quant à Saint-Antoine la ville propose de prolonger les subventions qui permettent l'embauche des jeunes.

Monde scolaire

* Au niveau de la Commission scolaire et du cégep, les propositions ont surtout porté sur l'importance d'améliorer la formation des jeunes et de donner une meilleure information sur les cours et services offerts.
* Mise sur pied d'un centre local d'accueil et de référence et mieux faire connaître les services offerts par la CFP, la Commission scolaire et le cégep. De nombreuses propositions pour améliorer les stages en milieu de travail ont également été adoptées. La commission scolaire a également proposé un programme de discrimination positive en accordant la priorité d'embauche aux jeunes. Une résolution créant un comité école-industrie a également été adoptée.

Milieu patronal

* La Commission de formation professionnelle mettra sur pied des sessions d'information intensive sur le marché du travail.
* Le milieu patronal propose que les enseignants fassent une meilleure place dans leur information aux droits et devoirs des travailleurs.
* La SIDAC du Grand Carré propose un système de parrainage jeunes employeurs du centre ville ce qui permettra aux jeunes d'être aidés dans leur démarche à la recherche d'un emploi.
* Le milieu patronal propose que les jeunes puissent vivre une journée dans un milieu de travail avec un employé.

Milieu syndical

* Le Syndicat de la compagnie Rolland propose l'amélioration du fonds de pension afin d'inciter les gens à prendre leur pré retraite. Cette proposition a également été apportée par les enseignants, les travailleurs de Baron caoutchouc et les autres représentants syndicaux.
* Les syndicats sont également ouverts à des politiques pour réduire le temps supplémentaire pour faire travailler les jeunes, ainsi qu'à la réduction du temps de travail. Ils proposent également une politique du plein emploi et de nouvelles formes d'organisation du travail.

Autres propositions

* Des propositions touchant différents groupes ont également été adoptées notamment l'implantation d'un cours pour informer les jeunes sur les lois sociales, le code du travail et les lois syndicales.
* La réduction de la semaine de travail en conservant le même salaire a été fortement rejetée par les employeurs du secteur privé, ceux-ci affirmant qu'une telle décision acculerait les entreprises à la faillite. Des ouvertures se sont cependant faites sur le travail à temps partagé et l'abolition du double emploi chez les enseignants en particulier et sur la réduction du temps supplémentaire.

En pleine réflexion, des représentants des employeurs...

L'ÉCHO DU NORD, LE MERCREDI 22 MAI '85, P.9

Une leçon à retenir...

par Yolande Brasset

Les patrons, les dirigeants syndicaux, les élus municipaux, les administrateurs scolaires, ils ont l'habitude de la négociation, de la discussion en public, ce sont des experts en la matière, ce sont des gens aguerris.

Quand on a moins de 30 ans, pas de travail, bénéficiaire de l'aide social ou de l'assurance chômage, quand ont est pas organisé, sans expérience, il faut une bonne dose de courage et une certaine "naiveté" pour accepter pendant deux jours, d'entreprendre des négociations publiques sur des sujets qui touchent les fondements même de la société: le droit au travail, le droit de survivre dans un société qui laisse de moins en moins de place aux jeunes.

Et le défi a été merveilleusement bien relevé. Ils auraient pu être écrabouillés, ils auraient pu lancer aux décideurs leur révolte et toute l'injustice dont ils sont victimes dans cette société ou chaque groupe ne pense qu'à protéger ses propres intérêts, qu'à garder ses privilèges. Le miracle s'est produit en ce sens, que la discussion a été honnête en ce sens que chaque groupe, à sa façon, a prix conscience de l'importance pour les jeunes d'avoir une place avant qu'il ne soit trop tard. Le miracle c'est aussi le courage de ces jeunes, les inépuisables réserves d'énergie qui les ont fait tenir en public pendant près d'une vingtaine d'heures. Le miracle c'est aussi de voir tous ces gens réunis devant les jeunes considérés non pas comme des individus inférieurs, mais des partenaires avec qui on peut discuter.

Aujourd'hui chacun dans son milieu, les changements ne sont pas perceptibles, ils se sont surtout fait à l'intérieur de chaque personne. Le symposium aura été le point de départ d'une réflexion pour changer la société en faisant la place aux jeunes.

L'heure est grave...!

La table des représentants des jeunes, au symposium sur les jeunes et l'emploi qui se tenait la semaine dernière à Saint-Jérôme: l'heure était aux discussions sérieuses...

L'ÉCHO DU NORD,
LE MERCREDI 22 MAI '85

POOR
QUALITY
ORIGINAL